

ANNEXES

VOLUME 1

AIDE-MÉMOIRE

Département des affaires économiques et sociales

Renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes dans les pays d'Afrique

Atelier de formation sous-régional sur l'« intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales » à l'intention des mécanismes nationaux de promotion de la femme

I. Introduction

La Division de la promotion de la femme (DPF) du Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies organise un atelier de formation sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales à l'intention des mécanismes nationaux de promotion de la femme avec pour cible six pays de l'Afrique francophone, à savoir le Cameroun, la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie et le Tchad. L'Atelier aura lieu à Bamako (Mali), dans la première quinzaine du mois de février 2003 (provisoire). L'Atelier a pour objectif de fournir un forum afin d'identifier des stratégies permettant de relier systématiquement les questions concernant l'égalité des sexes aux processus de planification et de budgétisation nationales.

Financé sous l'égide du Compte pour le développement, cet atelier est organisé par la Division dans le cadre d'un projet sur le « Renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes dans les pays d'Afrique » à l'intention de 11 pays pilotes, à savoir le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda, le Swaziland et le Tchad. L'objectif global du projet est de renforcer les capacités qu'ont les mécanismes nationaux de mener à bien leur mandat. Un premier atelier pour cinq pays pilotes, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Rwanda et le Swaziland, a été organisé par la Division en République-Unie de Tanzanie du 26 au 30 novembre 2001.

II. Mandat

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a identifié les mécanismes institutionnels de promotion de la femme comme l'un des 12 principaux domaines d'activité du Programme d'action de Beijing. Pour assurer le suivi du Programme d'action, la Division a créé une base de données concernant les mécanismes nationaux de promotion de la femme. Ces données sont mises à jour régulièrement et, selon les chiffres les plus récents, des mécanismes nationaux de promotion de la femme ont été mis en place dans 155 pays.

Au paragraphe 7 de sa résolution 50/225 du 19 avril 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu qu'

« il est indispensable de faire en sorte que les systèmes d'administration publique

soient bien conçus, efficaces, bien équipés et dotés de capacités et de moyens appropriés [...] en cherchant à promouvoir le rôle et la participation des femmes dans l'administration publique, en développant un potentiel transsectoriel multidisciplinaire, qui tienne compte de l'égalité entre hommes et femmes, à l'appui de toutes les phases du développement, et en cherchant à favoriser la participation de tous à l'ensemble des domaines d'activité du secteur public ».

À sa quarante-troisième session, en 1999, La Commission de la condition de la femme (CCF) a étudié les mécanismes nationaux de promotion de la femme et a reconnu dans ses conclusions concertées que, pour qu'ils soient efficaces,

« ces mécanismes doivent être dotés de mandats clairs, situés au niveau le plus élevé possible et tenus de rendre des comptes ; il faut qu'ils agissent en partenariat avec la société civile, le processus politique devant être transparent, les ressources financières et humaines suffisantes et la volonté politique forte et soutenue ». [E/1999/27, sect. B, projet de résolution IV, chap. II, par. 4.]

Dans sa résolution S-23/3 du 10 juin 2000, adoptée à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance du Programme d'action de Beijing en tant que cadre mondial du processus de transformation permettant de parvenir à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme. L'Assemblée a également rappelé le rôle des mécanismes nationaux en tant que principaux cadres institutionnels ayant pour responsabilité de guider ce processus. Cependant, elle a regretté l'« insuffisance des ressources financières et humaines » comme l'obstacle le plus courant empêchant la pleine mise en œuvre du Programme d'action (par. 24 et 25).

La Division a organisé le 12 juin 2000 une réunion sur « Le rôle des mécanismes nationaux dans l'établissement des ordres du jour nationaux ». Cette réunion a offert aux représentants de mécanismes nationaux l'occasion d'échanger leurs points de vue sur leur mandat et leur rôle, en particulier à la lumière des nouveaux défis et des actions à mener contenues dans le document issu de cette réunion. Les représentants ont indiqué que le processus « Beijing + 5 » avait réaffirmé le rôle crucial des mécanismes nationaux dans la mise en œuvre du Programme d'action. Ils ont aussi mentionné les obstacles importants affectant leur fonctionnement.

III. Antécédents

L'intégration du genre dans la planification implique une compréhension des relations entre les sexes ainsi que des mesures spécifiques à prendre pour traiter ces relations dans les politiques et programmes, ceci afin de promouvoir l'égalité des sexes. En adoptant le Programme d'action, les gouvernements ont accepté un ordre du jour de développement commun ayant l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme comme principes sous-jacents. Par conséquent, les plans de développement en général, et les politiques et programmes spécifiques qui les accompagnent, devraient être élaborés conformément à cet ordre du jour, ce qui implique une analyse des

politiques et programmes pour définir tout impact différent qu'ils peuvent avoir sur les femmes et les hommes et un ajustement correspondant avant que des décisions ne soient prises afin de garantir qu'elles favorisent la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes.

Ces dernières années, on a constaté une augmentation de la sensibilisation à l'importance des allocations de ressources pour l'égalité des sexes. L'intégration du genre dans la budgétisation permet de s'assurer que les responsables de la planification du développement national respectent leurs engagements envers l'égalité des sexes en garantissant que ces engagements s'accompagnent d'allocations de ressources adaptées. L'intégration du genre dans les budgets ne signifie pas des budgets séparés pour les femmes et les filles ; Il s'agit plutôt d'évaluer l'impact des dépenses sur les femmes et les hommes pendant la formulation des politiques et budgets. Les questions suivantes doivent pouvoir être posées : Quel impact les politiques fiscales ont-elles sur l'égalité des sexes ? Réduisent-elles les inégalités entre les sexes, les augmentent-elles ou n'y apportent-elles aucun changement ? Plus spécifiquement, comment les dépenses par secteur contribuent-elles à la prise d'engagements politiques spécifiques dans le domaine de l'égalité des sexes ?

Les budgets faisant place à l'intégration du genre sont dus à l'origine à une initiative de militants australiens qui ont poussé leur gouvernement à évaluer l'impact sur l'égalité des sexes de tous les éléments du budget national entre les années 80 et 90. Beaucoup d'autres pays ont par la suite adopté ce concept pour élargir la participation et la responsabilisation dans l'élaboration des budgets, en particulier à la lumière des engagements internationaux pris afin de promouvoir l'égalité des sexes. Ces dernières années, les initiatives budgétaires faisant place à l'intégration du genre se sont étendues à plus de 40 pays. Le Secrétariat du Commonwealth, les agences de coopération et de développement bilatérales, ainsi que les organes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies (PNUD) pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont soutenu ces initiatives.

Les acteurs clefs de l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation sont les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les agences ou bureaux de planification et de budgétisation nationales. Les premiers ont pour responsabilité d'encourager la promotion de la femme et l'égalité des sexes et d'agir comme catalyseurs pour garantir que les perspectives d'égalité des sexes soient intégrées dans les politiques et programmes dans tous les domaines. Les seconds traduisent les ordres du jour de développement identifiés en politiques concrètes et leur allouent les ressources nécessaires. Ces deux groupes d'acteurs nécessitent une capacité institutionnelle pour mener à bien leurs tâches respectives.

IV. Atelier de formation sous-régional (projet pour les pays francophones)

A. Objectifs

L'Atelier a pour objectifs :

1. De sensibiliser les acteurs clefs de la planification et de la budgétisation nationales à l'objectif de l'égalité des sexes ;
2. D'augmenter la sensibilisation des acteurs clefs de la planification et de la budgétisation nationales aux liens entre la promotion de l'égalité des sexes et les autres objectifs et stratégies de développement régional, tels que ceux inclus dans la Déclaration du Millénaire et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPAD) ;
3. De proposer des stratégies d'intégration systématique, structurelle et durable de l'égalité des sexes dans les processus de planification et de budgétisation nationales ; et
4. D'identifier les moyens de garantir que l'objectif de l'égalité des sexes est inclus dans les activités de coopération en faveur du développement soutenant la planification du développement national.

B. Résultats escomptés et contribution au projet

Les résultats escomptés pour l'Atelier sont les suivants :

1. Formation de 30 femmes et hommes à l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation ;
2. Élaboration d'une stratégie et mise en place dans chacun des six pays de mécanismes spécifiques, tels qu'un groupe de travail interdépartemental, afin d'institutionnaliser l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation ; et
3. Élaboration d'une stratégie sous-régionale d'intégration du genre pour la mise en œuvre de la planification et de la budgétisation nationales, compte tenu en particulier du rôle des mécanismes nationaux de promotion de la femme et des points de contact pour les questions de genre dans les bureaux de planification et de budgétisation.

C. Participant(e)s

Le nombre de participant(e)s sera de 45 et comprendra 30 formateurs/trices représentant des mécanismes nationaux et autres responsables gouvernementaux des secteurs de la planification et de la finance.

- Cinq participant(e)s chacun du Cameroun, de la Guinée, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie et du Tchad ;
- Trois membres du personnel des Nations Unies ;
- Deux formateurs/trices ou personnes ressources ;
- Trois participants nationaux invités par le pays hôte (en plus des cinq stagiaires ;

- Des représentants des institutions régionales et sous-régionales ; et
- Des représentants de la Commission économique pour l'Afrique et des instances des Nations Unies en qualité d'observateurs.

D. Questions logistiques et administratives

1. La Division va :

a) Élaborer les mandats, identifier et recruter deux formateurs/trices ou personnes ressources chargé(e)s de préparer et traduire le matériel de formation et de diriger l'Atelier ;

b) Superviser la préparation du matériel de formation et, en collaboration avec les deux formateurs ou personnes ressources, s'assurer que le matériel de formation et les documents nécessaires à l'Atelier sont mis à la disposition des participant(e)s ;

c) Préparer l'ordre du jour ;

d) Identifier les participants et préparer les lettres d'invitation ;

e) Préparer l'accord avec le pays hôte ;

f) Assurer la liaison avec le pays hôte ; et

g) Fournir un soutien administratif, y compris l'envoi des invitations, les arrangements concernant les voyages et les indemnités journalières.

2. La durée de l'Atelier est de quatre jours.

3. La réunion se déroulera en français.

E. Budget

Le Département des affaires économiques et sociales fournira les fonds nécessaires pour les catégories de dépense suivantes :

1. Tous les frais, y compris les honoraires de deux formateurs/trices ou personnes ressources et les dépenses afférentes à la tenue de l'Atelier, y compris les frais concernant la documentation ;

2. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de trois membres du personnel du Département ;

3. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de deux personnes ressources ;

4. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de 30 stagiaires originaires des six pays susmentionnés ;

5. Vingt pour cent de l'indemnité journalière des représentant(e)s nationaux/ales jusqu'à un maximum de trois personnes ; et

6. Les dépenses diverses.

Veillez adresser votre correspondance à :

Christina Brautigam, Chef par intérim
Section de l'analyse par sexe
Division de la promotion de la femme
Téléphone : (212) 963 0535
Télécopie : (212) 963 3463
Adresse électronique : brautigamc@un.org

INDICATEURS COMPOSITES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Source : Rapport mondial sur le développement humain, 2002

Indicateurs	Cameroun		Guinée		Mali		Maroc		Mauritanie		Tchad	
Taux IDH	0,500<IDH<0,799		IDH<0,500		IDH<0,500		0,500<IDH<0,799		IDH<0,500		IDH<0,500	
Rang	67/173		150/173		155/173		105/173		156/173		170/173	
ISDH	0,500 115/173				0,378 138/173		0,585 102/173		0,429 127/173		0,353 140/173	
Pourcentage de femmes chefs de ménage					12							
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Alphabétisation	69,5	84			34,4	70	36,1	58	30,1	59	34,0	66
Éducation												
▪ Primaire			37	69	34	70	73	86	58	94	42	62
▪ Secondaire			7	38							3	29
▪ Supérieure							8	75				
Espérance de vie	50,7	49,02	48,0	47,0	52,4	50,4	69,5	65,8	53,1	49,9	46,9	44,5
Taux de fécondité			6,1		7				6		6,7	
Emploi												
▪ Adm/gestion												
▪ Technique												
Pourcentage de femmes au Parlement	5,6		8,8		12,2		1		4,6		2,2	
Pourcentage de femmes au Gouvernement	5,8		11,1		33,3		4,9		13,6			

Indicateur de développement humain (IDH) : Cet indicateur composite mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : longévité, éducation et niveau de vie. Il est élevé lorsque l'IDH est supérieur à 0,800, moyen lorsque l'IDH est compris entre 0,500 et 0,799 et inférieur lorsque l'IDH est inférieur à 0,500.

Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) : Cet indicateur composite mesure le niveau moyen atteint par un pays donné en utilisant les mêmes valeurs essentielles que l'IDH : santé/longévité, éducation et conditions de vie décentes. Il corrige le résultat obtenu des inégalités sociologiques constatées entre femmes et hommes.

Indicateur de la participation des femmes (IPF) : Cet indicateur composite mesure les inégalités entre femmes et hommes en fonction de trois aspects essentiels de la responsabilité des individus et des groupes : participation à la vie et aux décisions politiques et contrôle des ressources économiques.

Alphabétisation (2000) : représente le taux d'alphabétisation des femmes adultes en pourcentage du taux masculin de la population de plus de 15 ans.

Éducation : primaire, secondaire, supérieure (1998) : représente la scolarisation nette des filles aux niveaux primaire et secondaire et le taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en pourcentage du taux masculin.

Espérance de vie à la naissance : (2000) représente la longévité et la santé.

Infection VIH/sida : représente le taux de prévalence.

Emploi (Administration/gestion et technique) : représente les femmes hauts fonctionnaires et dirigeants en pourcentage du total et les femmes cadres et chargées de fonctions techniques en pourcentage du total.

Femmes siégeant au Parlement : représente le taux des femmes au Parlement (chambre basse ou unique, chambre haute ou sénat) en pourcentage du nombre total de parlementaires.

Femmes siégeant au Gouvernement : représente le taux des femmes au gouvernement en pourcentage du nombre total des membres du Gouvernement.

1. liste des participant(e)s

Cameroun

M^{me} Hélène Juliette **IBOKLENE**

Chargée d'études à la Direction des programmes et projets
Ministère des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire
Yaoundé (Cameroun)
Téléphone : (237) 222-0975 - 775 11 19
Télécopie : (237) 223-5521

M. Jean Baptiste **KOAH**

Chef de la Division des études, de la planification et de la coopération
Expert-formateur et consultant en genre et développement
Ministère de la condition féminine
Yaoundé (Cameroun)
Téléphone : (237) 223 18 80 ou (237) 770 49 35
Télécopie : (237) 222 42 87 ou (237) 223 39 65

M^{me} Ngnenyi Émilie **NKAMCHOR**

Inspecteur n° I
Ministère de la condition féminine
Yaoundé (Cameroun)
Téléphone : (237) 223 24 47 ou (237) 997 30 80
(237) 997 30 80 (portable)
Télécopie : (237) 222 42 87

Guinée

M^{me} Mariama Bruce **ARIBOT**

Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance
BP 527
Conakry (Guinée)
Téléphone : (224) 41 46 60 ou (224) 11 25 1177
Télécopie : (224) 45 3518

M^{me} N'Diaye Djénabou **FOFANA**

Chef de section
Direction nationale de la promotion féminine
Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance
Conakry (Guinée)
Téléphone : (224) 41 22 19/ 41 10 15/ 41 46 60
Télécopie : (224) 45 35 18

M. Mohamed **YOULA**

Directeur national adjoint du budget, Ministère des finances
Direction nationale du budget, Ministère de l'économie et des finances
BP 579
Conakry (Guinée)
Téléphone : (224) 41 21 31/ (224) 25 58 79
Télécopie : (224) 41 17 17

Adresse électronique : moyoula @ Sotelgui.net.gen

M. Emmanuel **KOUROUMA**

Chef de la section de la santé et des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance

Direction nationale du plan

Ministère du plan

B.P 221

Conakry (Guinée)

Téléphone : (224) 413715 ou (224) 412864

(224) 55-79-63 (portable)

Adresse électronique : emanok2002@yahoo.fr.

Mali

M^{me} Sissoko Naminata **DEMBELE**

Conseillère technique

Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille

BP 2688

Bamako (Mali)

Téléphone : (223) 228 74 42/28 11 98

Télécopie : (223) 228 75 04

Adresse électronique : namidembe2002 @yahoo.fr

M. Mohamed Ouzouna **MAÏGA**

Chef du Département de la coopération multilatérale

Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

Bamako (Mali)

Téléphone : (223) 222 30 85

671 36 90 (portable)

Télécopie : (223) 222 52 26

Adresse électronique : ouzouna2000@yahoo.fr

M. Mamadou **DEMBELE**

Conseiller technique

Ministère de la santé

BP 232

Bamako (Mali)

Téléphone : (223) 222 53 01/ 02

Télécopie : (223) 223 02 03

M^{me} Assitan Moussa **DEMBELE**

Inspecteur des finances

Division des dépenses

Direction nationale du budget

Ministère de l'économie et des finances

BP 234

Bamako (Mali)

Téléphone : 222 58 06/222 52 87

Télécopie : 222 58 52

M^{me} Dabo Rokia **DIAKITE**
Directrice administrative et financière
Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
BP 2688
Bamako (Mali)
Téléphone : 223 37 12 /223 37 13

M. Salif **TOLO**
Secrétaire administratif et financier
Assemblée nationale du Mali
Bamako (Mali)
Téléphone : 221 61 69 / 221 57 24

M. Youssouf **MAÏGA**
Chargé de mission au Ministère
Délégué chargé du plan
Bamako (Mali)
Téléphone : 229 51 61/674 54 35
Adresse électronique : Présimaiga@Yahoo.fr

M. Fousseni **COULIBALY**
Administrateur civil
Direction nationale de l'intérieur
Ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales
Bamako (Mali)
Téléphone : (223) 222 23 11

M^{me} Haïdara Mariame **FOFANA**
Confédération des associations et organisations non gouvernementales féminines du Mali
(CAFO)
Bamako (Mali)
Téléphone : 672 75 58
Adresse électronique : mariameh@yahoo.fr

Maroc

M^{me} Khadija **ABDELLAOUI**
Chef du Service de la femme et de l'enfant
Ministère de la prévision économique et du plan
Direction de la planification, Quartier administratif
B.P 10001
Rabat (Maroc)
Téléphone : 212 037 76 39 99 ou 212 037 79 57 17
065 02 34 36 (portable)
Télécopie : 212 37 76 45 76
Adresse électronique : dps_abdellaoui@yahoo.com

M^{me} Fatima **HQIAQ**
Chef de la Division de la communication et de la coopération
Secteur 14, Îlot 7, IMM 5A, appartement 16
Hay Ryad,

Rabat (Maroc)
Téléphone : (00) 212 37 76 00 98 ou (00) 212 37 71 15 09
Adresse électronique : bureausg@yahoo.fr

Mauritanie

M. Mohamed Ould **HANINE**
Directeur de cabinet
Secrétariat d'État à la condition féminine
Nouakchott (République islamique de Mauritanie)
Téléphone : Bureau (00) 222 525 80 18
(00) 222 641 78 46 (portable)
Télécopie : (00) 222 525 71 56
Adresse électronique : dc.secf@Mauritania.mr

M. Sid'Ahmed Ould **CHEIKHNA**
Administrateur de régies financières
Direction du budget et des comptes
Ministère des finances
BP 235
Nouakchott, (République islamique de Mauritanie)
Téléphone : Bureau (00) 222 525 81 24
(00) 222 631 41 21 (portable)
Télécopie : (00) 222 529 31 88
Adresse électronique : Sid_ahmed21@yahoo.com

M^{me} Fatima Mint **KASA**
Économiste
Service des études et de la réglementation
Direction du Trésor et de la comptabilité publique
Ministère des finances
Nouakchott (République islamique de Mauritanie)
Téléphone : Bureau (00) 222 525 65 29
(00) 222 529 51 29
(00) 222 630 75 81 (portable)
Télécopie : (00) 222 529 31 88

M^{me} Zeinebou Mint **DEDDAHI**
Économiste
Ministère des affaires économiques et du développement
Nouakchott (République islamique de Mauritanie)
Téléphone : (00) 222 631 98 48 (portable)
Télécopie : (00) 222 529 31 88
Adresse électronique : MINT DEDDAHI@yahoo.fr

Tchad

M. Laurent **DJOUAWE**
Chef de la Division des ressources humaines et du matériel
Ministère de l'action sociale et de la famille
BP 80

N'djamena (Tchad)
Téléphone : (235) 51-41-64 ou (235) 841-55-18
Télécopie : (235) 52 22 12
Adresse électronique : ldjouawe@yahoo.fr

M^{me} Lydie **ASNGAR LATOÏ**
Chef de la Division de la promotion des activités féminines
Ministère de l'action sociale et de la famille
BP 80
N'djamena (Tchad)
Téléphone : (235) 53 43 70 ou (235) 51-43-18
Télécopie : (235) 52 22 12

M. Ahmat **SENOUSSI**
Chef de service adjoint du matériel et des finances
Ministère de l'action sociale et de la famille
BP 80
N'djamena (Tchad)
Téléphone : (235) 51 41 64 ou (235) 841-36-01
Télécopie : (235) 52 22 12

M^{me} Patricia Madjimta **RILENGAR**
Gestionnaire au Projet genre
Ministère de l'action sociale et de la famille
BP 80
N'djamena (Tchad)
Téléphone : (235) 51-43-18
Télécopie : (235) 52-22-12

Rwanda (personne ressource)

M. Didace **RUBAYIZA**
Director of Planning
Human Resources and Services Support
Ministry of Gender and Women Development
P.O. Box 969
Kigali (Rwanda)
Téléphone : 250 57 0067/250 85050 (résidence)
250 0859 8535 (portable)
Télécopie : 250 577543
Adresse électronique : rudidacus@yahoo.fr.

Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique
M^{me} Josephine **OUEDRAOGO**
Chef de division
Centre africain pour le genre et le développement (CAGED)
CEA, Addis Abeba (Éthiopie)
Téléphone : 251-1-51 12 63
Télécopie : 251-1-51 44 16

Adresse électronique : [jouedraogo @ uneca.org](mailto:jouedraogo@uneca.org)

Organisateurs

M^{me}. Christine **BRAUTIGAM**

Acting Chief

Gender Analysis Section

Division for the Advancement of Women

Department of Economic and Social Affairs

United Nations

2 UN Plaza

New York, NY 10017

Téléphone : 1-212-963-0535

Télécopie : 1-212-963-3463

Adresse électronique : brautigamc@un.org

M^{me} Makiko **TAGASHIRA**

Gender Analysis Section

Division for the Advancement of Women

Department of Economic and Social Affairs

United Nations

2 UN Plaza

New York, NY 10017

Téléphone : 1-212-963-4836

Télécopie : 1-212-963-3463

Adresse électronique : tagashira@un.org

Formateurs/trices

M^{me} Claudy **VOUHÉ**

Le Grand Lac

16410 Garat, France

Téléphone : + 33 545 249 710

Adresse électronique : [:cvouhe@wanadoo.fr](mailto:cvouhe@wanadoo.fr)

M. Adama **MOUSSA**

Consultant et formateur

BP E47

Bamako (Mali)

Téléphone : (223) 221 19 06

Adresse électronique : moussaadama@hotmail.com

M. Ismaïla **AIHASSANE**

Consultant et chercheur

Téléphone : domicile (223) 228 04 00

(223) 72 61 83 (portable)

BP E1543

Bamako (Mali)

Adresse électronique : i_alhassane@yahoo.fr

2. Programme de l'Atelier

Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

Bamako (Mali)
17-20 février 2003

Dimanche 16 février

Arrivée et inscription des participant(e)s

Lundi 17 février

- 9.00–9.30 Messages de bienvenue et ouverture de l'Atelier :
Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies/Division de la promotion de la femme ; pays d'accueil ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Commission économique pour l'Afrique
- 9.30–9.45 Objectifs et déroulement de l'Atelier
- 9.45–10.30 Présentation des personnes ressources et des participant(e)s
- 10.30–1.00 Pause
- 11.00–12.30 Intégration du genre dans la planification et la budgétisation : concepts de base
- 12.30–13.00 Activités d'intégration du genre : expérience de la Commission économique pour l'Afrique
- 13.00–14.30 Déjeuner
- 14.30–16.00 Présentation des mécanismes traitant des questions de genre par les représentant(e)s des Ministères chargés des questions de genre des divers pays (Cameroun, Tchad, Guinée)
- 16.00–16.15 Pause
- 16.15–17.45 Suite des présentations des mécanismes traitant des questions de genre (Mali, Mauritanie, Maroc)
- 17.45–18.00 Synthèse et évaluation de la journée

Mardi 18 février

- 8.30–8.45 Résumé de la journée précédente
- 8.45–10.00 Plénière : enjeux et expériences de l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation (y compris restitution sur l'Atelier tenu en République-Unie

	de Tanzanie)
10.00–10.15	Pause
10.15–11.30	Groupe 1 : analyse d'instruments et définition de questions clefs pour le diagnostic « genre » des budgets à différents niveaux (groupes mixtes)
11.30–12.30	Restitution des travaux de groupe et discussion
12.30–14.00	Déjeuner
14.00 – 15.00	Présentation d'un instrument pour intégrer le genre dans la planification « La toile de l'institutionnalisation du genre »
15.00–16.00	Groupe 2 (par pays) : état des lieux et diagnostics de l'intégration du genre dans la planification des politiques, programmes et projets
16.00–16.15	Pause
16.15–17.30	Groupe 2 : suite des travaux
17.30–17.45	Évaluation de la journée

Mercredi 19 février

8.30–8.45	Résumé de la journée précédente
8.45–10.15	Restitution des travaux de groupe (trois pays)
10.15–10.30	Pause
10.30–12.00	Suite de la restitution (trois pays)
12.00–12.30	Discussion
14.00–14.45	Intégration du genre dans la planification et la budgétisation : introduction d'instruments pour la définition de stratégies
14.45–16.00	Groupe 3 (par pays) : définition de stratégies pour intégrer le genre dans la planification et la budgétisation
16.00–16.15	Pause
16.15–17.15	Groupe 3 : suite des travaux
17.15–17.30	Évaluation de la journée

Jeudi 20 février

- 8.30–8.45 Résumé de la journée précédente
- 8.45–10.30 Restitution des travaux de groupe (trois pays)
- 10.30–10.45 Pause
- 10.45–12.15 Restitution des travaux de groupe (trois pays)
- 12.15–12.30 Discussion
- 12.30–14.00 Déjeuner
- 14.00–15.00 Suivi de la formation ...vers une stratégie régionale ?
- 15.00–15.45 Évaluation de l'Atelier
- 15.45–16.00 Clôture de l'Atelier et pause café/thé

3. Discours d'ouverture



United Nations Nations Unies

DIVISION FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
2 UN Plaza, DC2-1250, New York, NY 10017 USA
Telephone: +1 212 963 3104 Facsimile: +1 212 963 3463
Email: daw@un.org
Internet location: <http://www.un.org/womenwatch/daw>

Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

**Bamako (Mali)
17-20 février 2003**

**Message de M^{me} Carolyn Hannan, Directrice de la Division de la promotion de la femme
du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies**

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Participants,

Mesdames et Messieurs les Représentants des agences des Nations Unies,

C'est avec beaucoup de plaisir et très chaleureusement que je vous accueille à cet atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales. Je regrette que mes fonctions à la Division de la promotion de la femme m'empêchent d'être parmi vous à l'occasion de ce très important événement.

Je voudrais remercier sincèrement le Gouvernement malien d'accueillir l'Atelier. Le Mali défend depuis de nombreuses années l'égalité entre les sexes. Je suis particulièrement reconnaissante au Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, M^{me} Berthé Aïssata Bengaly, pour son soutien inconditionnel en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme et à son équipe pour l'appui qui nous a été accordé durant la préparation et l'organisation de l'Atelier. J'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter de la récente élection d'une ressortissante du Mali, M^{me} Fatoumata Dembele Diarra, au Tribunal pénal international. Je remercie également le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre du plan et les autres cadres gouvernementaux ainsi que les membres du Parlement présents parmi nous aujourd'hui pour l'intérêt qu'ils portent à l'Atelier. Je suis persuadée que votre soutien et votre participation active contribueront de manière significative au succès de l'Atelier ainsi qu'à l'ultérieure mise en œuvre de ses conclusions dans le cadre de vos processus de planification et de budgétisation.

Je suis ravie d'accueillir les participants du Cameroun, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie et du Tchad qui sont venus à Bamako participer à l'Atelier. Le haut niveau des fonctionnaires gouvernementaux sélectionnés, parmi lesquels on trouve le Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance de Guinée, confirme l'engagement de vos

gouvernements en vue de renforcer l'attention portée aux perspectives de genre dans le cadre du travail gouvernemental. Votre expérience, votre savoir-faire et vos idées mises en commun sont les meilleures garanties que la réunion soit stimulante et enrichissante.

J'accueille également chaleureusement les représentants des agences des Nations Unies et en particulier M Younès Zoughlami, Représentant au Mali du Fonds des Nations Unies pour la population, au nom de toute l'équipe des Nations unies au Mali, pour leur généreuse contribution à l'organisation de l'Atelier. Je suis particulièrement ravie de voir que M^{me} Joséphine Ouedraogo, Directrice du Centre africain pour les femmes de la Commission économique pour l'Afrique, a pu trouver un créneau dans son emploi du temps très chargé pour participer à cette rencontre. J'aurai le plaisir de l'accueillir personnellement à New York la semaine prochaine pour une série de réunions interagences ainsi que pour la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Enfin, je voudrais accueillir l'excellente équipe de facilitateurs qui guideront vos travaux pendant ces quatre jours.

Mesdames et Messieurs les participants,

La Division de la promotion de la femme des Nations Unies est chargée d'apporter un soutien aux organismes intergouvernementaux dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'examen plénier de haut niveau de l'an 2000. Notre programme de coopération technique constitue une partie importante de nos travaux et se trouve être directement lié à nos responsabilités en ce qui concerne l'élaboration de normes, analyses et politiques visant l'égalité entre les sexes. Dans le cadre de cet effort, nous travaillons avec les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme afin de renforcer leurs capacités de mettre en œuvre les engagements contenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le document issu de l'examen plénier de haut niveau de l'an 2000 et d'agir comme catalyseurs pour l'intégration d'une perspective genre au sein de leurs gouvernements. Financés par le Compte pour le développement des Nations Unies, nous continuons l'exécution d'un projet sur le « renforcement des capacités des mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes dans les pays d'Afrique ». Onze pays pilotes sont à l'heure actuelle couverts par ce projet. L'Atelier de cette semaine, sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales, est un élément important pour permettre d'atteindre les objectifs généraux du projet.

La Division a organisé un premier atelier sur ce même thème en décembre 2001 en République-Unie de Tanzanie, avec la participation de représentants de cinq pays pilotes anglophones, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Rwanda et le Swaziland. Cette deuxième rencontre ici, au Mali, s'adresse aux six pays pilotes francophones du projet. Je suis ravie qu'un représentant rwandais ayant participé à l'Atelier de Tanzanie ait pu se joindre à nous pour assurer le lien et la continuité entre les deux ateliers et vous faire ainsi profiter des résultats obtenus et des leçons tirées à l'occasion de l'atelier précédent.

Mesdames et Messieurs les participants,

Les efforts déployés pour intégrer les perspectives genre dans la planification et la budgétisation de développement national sont antérieurs à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing. Afin d'influencer la formulation de budgets sensibles à l'aspect genre et à l'égalité des sexes, il est crucial de s'assurer que l'égalité des sexes est déjà traitée de manière explicite dès les premières étapes de la planification, c'est à dire lorsque les priorités

nationales sont identifiées et discutées. Une base importante pour atteindre une planification sensible à l'aspect genre s'avère être une compréhension des relations réelles entre les sexes et les moyens de résoudre les différences et inégalités sexospécifiques dans les politiques et programmes. Les politiques et programmes planifiés doivent être analysés pour définir l'impact différent qu'ils ont sur les femmes et les hommes, et modifiés en conséquence avant que des décisions ne soient prises, ceci afin de garantir qu'elles assurent la réalisation de l'égalité des sexes. La budgétisation sensible à l'aspect genre est un instrument permettant de responsabiliser les acteurs de la planification du développement national par rapport aux engagements envers l'égalité des sexes en garantissant que ces engagements sont accompagnés d'allocations de ressources appropriées.

L'Atelier que vous êtes sur le point de commencer vise à sensibiliser les acteurs clefs (responsables gouvernementaux des mécanismes nationaux de promotion de la femme et bureaux de planification et de budgétisation) aux liens existants entre l'objectif de l'égalité des sexes et les autres objectifs de développement de vos gouvernements. Vous allez revoir des instruments et techniques de planification et de budgétisation sensibles à l'aspect genre qui permettent d'élaborer des stratégies nationales afin d'institutionnaliser l'intégration du genre dans ces processus. Même si la volonté politique, les compétences et l'engagement des individus sont fondamentaux, la durabilité des processus de planification sensible à l'aspect genre repose en grande partie sur la capacité institutionnelle de toutes les agences concernées. Le rôle catalyseur que jouent les mécanismes nationaux dans cette entreprise mérite une attention prioritaire.

Les participants auront l'occasion de discuter et de concevoir des mécanismes de suivi, aux niveaux national et sous-régional, pour garantir l'institutionnalisation fructueuse de la planification et de la budgétisation nationales sensibles à l'aspect genre au sein de leurs gouvernements.

L'Atelier bénéficiera des présentations sur les structures et processus actuels de planification et de budgétisation de la part des participants des différents pays. Elles serviront de base importante afin d'identifier de nouveaux points d'entrée, et de développer des mécanismes impliquant tous les acteurs concernés. Vous aurez l'occasion de partager vos expériences, de profiter de celles de vos collègues, d'aiguiser vos compétences, et d'acquérir des nouvelles connaissances pour vous rendre plus efficaces dans la réalisation de vos tâches. Je suis persuadée que l'approche participative choisie pour l'Atelier contribuera à des discussions très intéressantes et assurera un bénéfice maximal pour tous.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Discours de Joséphine Ouedraogo, Représentante de la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier sous-régional de formation sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

**Bamako (Mali)
17-20 février 2003**

Excellence, Madame la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Madame la Représentante de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies,

Monsieur le Représentant du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de me trouver parmi vous aujourd'hui pour participer à l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales.

Je remercie en particulier la Division de la promotion de la femme d'avoir bien voulu associer le Centre africain pour le genre et le développement à cette rencontre, qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des ministères chargés de la promotion de la femme.

En 2004, c'est à dire l'an prochain, l'Afrique célébrera le dixième anniversaire de l'adoption de la Plate-forme d'action africaine sur les femmes ou Plate-forme d'action de Dakar. La Plate-forme d'action de Dakar a permis d'intégrer toutes les préoccupations des femmes africaines dans le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Dans la perspective du bilan de la décennie que l'Afrique va réaliser en 2004 sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, il nous faut déjà admettre que la situation actuelle est loin d'être à la hauteur des espérances formulées à Dakar et à Beijing, nonobstant les engagements politiques réitérés à travers les discours et les actions affirmatives.

En effet l'Afrique continue d'enregistrer les indicateurs les plus alarmants tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des secteurs sociaux, tout particulièrement en matière de pauvreté et de santé.

Les femmes et les filles sont les plus touchées parce que les différences sexospécifiques ne sont toujours pas prises en compte dans les démarches de conception, de planification et d'application des politiques de développement national.

Les décideurs politiques se défendent en utilisant comme alibi l'existence d'un ministère de la promotion de la femme ainsi que la désignation de « points focaux genre » au sein des autres départements ministériels.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour pallier ces insuffisances politiques et institutionnelles, la Commission a l'intention d'enrichir le bilan de la décennie de la Plate-forme d'action africaine en invitant chaque ministère sectoriel à faire l'évaluation des efforts consentis en vue de la réduction des inégalités sexospécifiques dans son propre domaine d'intervention. Ainsi nous mettrons en évidence les forces et faiblesses aux niveaux stratégique et institutionnel et leur impact sur le statut des femmes.

Dans cette optique, le renforcement des capacités doit plus que jamais figurer en première ligne de nos priorités d'intervention.

À cet égard, je me réjouis du contenu pédagogique de l'Atelier qui commence aujourd'hui.

Je réaffirme à mes collègues de la Division de la promotion de la femme que la Commission économique pour l'Afrique apportera sa coopération à la mise en œuvre du projet qui nous réunit ici.

Je souhaite pleins succès à nos travaux et vous remercie de votre attention.

Allocution faite par M. Younès Zoughlami, Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population au nom du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales pour les mécanismes nationaux de promotion de la femme

Madame la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille,

Madame la Ministre de la promotion de la femme de la République de Guinée,

Monsieur le Ministre de l'économie et des finances,

Monsieur le Ministre du plan,

Madame la Secrétaire exécutive de la coordination des associations et organisations non gouvernementales féminines du Mali,

Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations Internationales,

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur de prendre la parole en cette cérémonie d'ouverture de l'Atelier au nom du Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali, M^{me} Jocelline Bazile-Finley, empêchée.

En son nom et au nom de toutes les agences du système des Nations Unies, je remercie la Ministre de la promotion de la femme,

Je félicite et remercie la Division de la promotion de la femme et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ainsi que la Commission économique pour l'Afrique de cette initiative.

À tous les participants et participantes du Cameroun, de la Guinée, du Maroc, de la Mauritanie et du Tchad, je souhaite un bon séjour au Mali.

Madame la Ministre, honorables invités, Mesdames et Messieurs,

La problématique femme en Afrique et au Mali et la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et stratégies aux niveaux micro, méso et macro rencontrent trois contraintes majeures : a) la pauvreté quasi générale et la précarité de la vie, dont une des causes profondes, qui se trouve en être en même temps une manifestation, est le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation ; b) l'insuffisance ou l'absence de capacités, à tous les niveaux, à appliquer de manière systématique des instruments d'analyse différenciée en vue d'une planification tenant compte des sexospécificités ; et surtout c) la difficulté, la plupart du temps, de former un consensus véritable autour de la nécessité d'un rééquilibrage de la société, condition sine qua non d'un développement harmonieux et durable.

C'est à ce titre que le présent atelier vient à point nommé.

En effet, cet atelier est une contribution à la levée des contraintes que j'évoquais tantôt, en ce sens qu'il ambitionne :

- D'offrir l'opportunité d'asseoir un niveau de connaissance, voire de maîtrise, des instruments d'intégration du genre dans la planification et la budgétisation ;
- De sensibiliser les acteurs clefs de la planification et de la budgétisation à l'objectif de l'égalité des sexes ;
- De dégager des stratégies nationales, et nous espérons sous-régionales, d'intégration systématique, structurelle et durable de l'égalité des sexes dans les processus de planification et de budgétisation ; et enfin
- D'identifier des moyens d'y parvenir.

Madame la Ministre, honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Le renforcement institutionnel est un axe prioritaire de la politique nationale et du plan d'action de promotion de la femme malienne pour la période 2003-2006.

Au-delà du Ministère de la femme, et avec son concours du fait de sa nature transversale et du mandat qui lui est conféré , le renforcement institutionnel est une action prioritaire à mener en direction de l'ensemble des départements techniques et des ministères sectoriels.

Il y a aussi une action prioritaire à mener en direction des décideurs (parlementaires et élus communaux) et de l'ensemble de la société civile.

En effet, les grands chantiers en cours de réalisation, globaux ou sectoriels (cadres stratégiques pour l'élimination de la pauvreté, démocratisation, décentralisation, éducation, santé, politique en matière de population, justice, etc.) n'ont de chances de porter des fruits durables que s'ils sont ancrés dans une logique d'équité, de justice et de satisfaction des besoins du plus grand nombre et des plus démunis.

C'est partant de ces constats et convictions, partagés par les gouvernements, que les agences des Nations Unies ont retenu parmi les axes prioritaires de leurs interventions pour la période 2003-2007 l'équité des sexes comme préoccupation transversale intégrée aux niveaux de la gouvernance, de la population et des services sociaux essentiels, de la santé (de base et de la reproduction) et des questions environnementales et agricoles (développement des filières et gestions des ressources naturelles). Les questions concernant l'éducation et l'accès à la formation et aux facteurs de production sont également inscrites dans cette dynamique.

Madame la Ministre, honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Nous croyons, au niveau des Nations Unies, que des conditions et un environnement favorables existent désormais au Mali pour faire de réels progrès dans la prise en compte des sexes et apporter des réponses durables à la question de l'équité des sexes.

La présente initiative de renforcement des capacités contribue à asseoir, aux niveaux national et sous-régional, de réelles capacités pour impulser un développement humain durable.

En vous assurant de la disponibilité et de l'engagement des agences des Nations Unies

à poursuivre à vos cotés cette initiative, je souhaite, en leur nom, plein succès à vos travaux.

Je vous remercie

Discours prononcé par Madame la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille à l'occasion de l'ouverture de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Madame la Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance de la République de Guinée,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président du Conseil économique, social et culturel,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population représentant le Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Mali,

Mesdames et Messieurs les représentants des organismes internationaux d'aide et de coopération,

Mesdames les responsables de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies,

Madame la Directrice régionale du Centre africain pour la promotion de la femme représentant la Commission économique pour l'Afrique,

Mesdames et Messieurs les Experts des pays invités,

Mesdames et Messieurs les Représentants des départements ministériels,

Chers invités, Mesdames et Messieurs,

Madame la Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance de la République de Guinée et chère sœur, merci d'avoir personnellement tenu à être présente parmi nous et soyez assurée de l'appréciation très positive que nous avons de votre présence et de la joie qui nous anime toujours en vous recevant ici au Mali. Vous êtes chez vous et nous vous souhaitons un agréable séjour.

Je voudrais, au nom du gouvernement, souhaiter la bienvenue en terre africaine malienne à la délégation de la Division de la promotion de la femme des Nations Unies, à celle de la Commission économique pour l'Afrique et à tous les experts venus des pays frères d'Afrique et leur exprimer le plaisir que nous avons à les accueillir.

Le choix porté sur mon pays pour abriter le présent atelier est un honneur et j'aimerais en conséquence remercier très sincèrement la Division de la promotion de la femme des Nations Unies pour la confiance ainsi placée en nous.

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, chers participants, Mesdames et Messieurs,

Depuis la Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995, le Mali, à l'instar de nombreux pays africains, a élaboré et mis en œuvre des réformes institutionnelles et mis en

place des mécanismes nationaux en vue de garantir un développement social équitable et harmonieux.

Aussi la réduction à tous les niveaux des inégalités liées au sexe a constitué l'objectif global des politiques de promotion de la femme adoptées par nos pays en même temps qu'une stratégie maîtresse de lutte contre la pauvreté.

Si des progrès importants ont été enregistrés, notamment dans la formulation des politiques et l'affirmation des volontés politiques, force est de constater que de gros efforts restent encore à fournir pour une intégration systématique et durable des questions de genre et de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les plans et programmes sectoriels de développement.

Face à ce constat, le Gouvernement du Mali a pris un certain nombre de mesures visant à accroître la capacité des structures de conception, de décision et d'intervention. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les réformes institutionnelles que sont notamment la création d'un ministère chargé de la femme et la mise en place de mécanismes de concertation et de suivi. Par ailleurs, le gouvernement a institué auprès d'un certain nombre de départements ministériels et à la Primature des conseillers techniques en genre et développement qui ont pour mission de s'assurer de l'intégration des questions sexospécifiques dans leur secteur de développement. Dans d'autres départements, des points focaux ont été désignés.

La société civile n'est pas restée en marge de ce processus : en effet, grâce à des associations et organisations non gouvernementales féminines, elle a contribué largement à ce plaidoyer par l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation en genre et développement à l'intention des leaders d'associations. Ces actions sont venues compléter harmonieusement celles initiées par le gouvernement à travers mon département.

C'est pour nous le lieu de remercier le système des Nations Unies et les partenaires bilatéraux pour l'appui consistant qu'ils apportent à la réalisation de ces activités.

Mesdames et Messieurs,

L'une des leçons à tirer de ces expériences est qu'aujourd'hui nous sommes persuadés que l'un des critères objectifs de la prise en compte de l'égalité des sexes reste le niveau d'affectation de ressources humaines, matérielles et financières adaptées.

C'est pourquoi le présent atelier vient à point nommé. Il devrait permettre de sensibiliser les acteurs clefs de la planification à l'objectif de l'égalité, mais aussi et surtout à faire en sorte que la planification et la budgétisation nationales deviennent des baromètres de l'engagement des décideurs à promouvoir l'égalité des sexes, en conséquence qu'elles se traduisent par une affectation et une mobilisation des ressources adaptées, ce à tous les niveaux.

Je souhaite que les recommandations du présent atelier soient portées non seulement à l'attention des décideurs nationaux, mais aussi à celle des mécanismes régionaux et internationaux de coopération pour le développement.

Il s'agit là des gages de succès de notre rencontre.

C'est avec cette conviction et en souhaitant un bon séjour au Mali à nos illustres invités que je déclare ouverts les travaux de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales.

4. Présentations des mécanismes genre (par pays)

4.1 Questionnaire en vue de la préparation de l'Atelier de formation sous-régional sur l'intégration du genre dans la planification et la budgétisation nationales

**Bamako, Mali
17–21 février 2003**

1. Décrivez la structure de votre gouvernement en indiquant les différents ministères et les liens entre eux. (Utilisez un organigramme.)
2. Collaboration entre les ministères :
 - Si vous êtes membre du Ministère « genre/femme », expliquez comment vous collaborez avec le Ministère de la planification et les ministères de tutelle (éducation, économie, santé, etc.).
 - Vice versa, si vous êtes membre du Ministère de la planification ou d'un ministère de tutelle, indiquez comment vous collaborez avec le Ministère « genre/femmes ».
3. Décrivez le processus de planification nationale en indiquant la participation des différents acteurs gouvernementaux aux différents étapes et niveaux. Indiquez clairement quand et comment le Ministère « genre/femme » est impliqué. Indiquez aussi si/comment les bailleurs et les acteurs de la société civile sont impliqués. Vous pouvez utiliser un tableau (voir ci-dessous).

PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE BUDGÉTISATION NATIONALES				
Étapes et objectifs	À quel moment de l'année?	Qui est impliqué ?	Comment se déroule cette étape (ex. atelier?)	Quels documents sont produits et qui les écrit?
1.				
2.				
Etc.				

4. Donnez des données statistiques et indicateurs clefs sur la situation « genre » dans votre pays en indiquant les sources (Nations Unies, Bureau de statistiques, etc.).
5. Budget national et genre

Si vous êtes membre du Ministère « genre/femme », indiquez :

- o Votre budget global pour l'année en cours ;
- o Les sources de financement (gouvernement, bailleurs, etc.) ;
- o Le pourcentage de ce budget par rapport au budget global du gouvernement ;
- o L'évolution (chiffres à l'appui) de ce budget lors des cinq dernières années ;
- o Les secteurs et thèmes soutenus par ce budget (pourcentage par secteur ou thème) ;
- o Comment se décide l'allocation de ce budget ?

Si vous êtes membre du Ministère de la planification ou d'un ministère de tutelle, indiquez :

- Le budget global pour l'année en cours ;
- Les sources de financement (gouvernement, bailleurs, etc.) ;
- Le pourcentage de ce budget par rapport au budget global du gouvernement ;
- L'évolution (chiffres à l'appui) de ce budget lors des cinq dernières années ;
- Les secteurs et thèmes soutenus par ce budget (pourcentage par secteur ou thème)
- Le pourcentage alloué explicitement à la réduction des inégalités de genre

Les points suivants seront abordés lors de l'Atelier. Néanmoins, nous vous demandons d'ores et déjà d'y réfléchir afin de vous préparer :

1. Quels pourraient être les leviers à actionner dans le processus de planification, par exemple comment persuader les décideur/ses de s'engager sur les questions genre : quels moments clefs ? plaidoyer ? ressources, etc. ?
2. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques à partager en termes de planification et de budgétisation sensibles au genre ?

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

**ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL
SUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGÉTISATION
NATIONALES**

Bamako
17-20 février 2003

**PRÉSENTATION DU MÉCANISME
GENRE AU CAMEROUN**

INTRODUCTION : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAMEROUN

Pays d'Afrique centrale, le Cameroun est situé au fond du golfe de Guinée, entre 2 et 13° de latitude N et 9 et 16° de longitude E. De forme triangulaire, il est limité à l'est par le Tchad et la République centrafricaine, au sud par le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale, au sud-ouest par l'océan Atlantique et à l'ouest par le Nigéria.

Le milieu naturel du Cameroun est diversifié et c'est pourquoi on le dit «l'Afrique en miniature». En effet, plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du pays :

- Le sud forestier se situe dans des zones maritimes et équatoriales ;
- Les hauts-plateaux de l'ouest forment une région riche en terres volcaniques ;
- Le nord soudano-sahélien est une région de savanes et de steppes.

Sur le plan politico-administratif

Le Cameroun est un pays bilingue composé initialement d'une zone francophone (Cameroun oriental) et d'une zone anglophone (Cameroun occidental). Ces deux parties se sont réunifiées le 1^{er} octobre 1961, après plus de 45 ans de séparation, pour former la République fédérale.

En mai 1972, après un référendum, le pays est devenu un État unitaire. Aujourd'hui il compte 10 provinces, 58 départements, 269 arrondissements et 53 districts.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République élu au suffrage universel pour sept ans renouvelables ; une assemblée de 180 députés exerce le pouvoir législatif et une cour suprême le pouvoir judiciaire.

Depuis 1990 l'ouverture démocratique est effective. Plusieurs partis politiques ont été autorisés et exercent librement sur le territoire.

Sur le plan économique

Les activités économiques, comme dans la plupart des pays en développement sont essentiellement tournées vers le secteur primaire ;

Depuis 1988, le pays est engagé dans un processus de réformes macroéconomiques dont les résultats semblent positifs aujourd'hui ; un programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la consolidation de la croissance est également en cours ;

Le pays a en outre bénéficié de l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Sur les plans humain et démographique

Le Cameroun compte plus de 230 ethnies et une population estimée à plus de 15,5 millions d'habitants dont 51 p. 100 de femmes.

GRANDES ACTIONS EN COURS

Les grandes actions en cours sont conformes à la volonté politique de promotion du genre qui s'impose en ce moment comme une nécessité de développement durable. Cette préoccupation se retrouve dans les programmes ci-après :

La lutte contre la pauvreté ;

Un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est en cours de finalisation ;

La bonne gouvernance ;

Le programme national de gouvernance est en cours d'exécution ;

Le renforcement de la chaîne des dépenses publiques ;

Les circulaires n° 001/CAB/PR du 18 février 2000 et n° 003/CAB/PR du 1^{er} octobre 2002 du Président de la République prescrivent l'élaboration des stratégies sectorielles par tous les départements ministériels avant décembre 2003 ;

À ce jour, les stratégies de l'éducation et de la santé sont prêtes ;

La stratégie sectorielle de promotion de la femme en est à la phase de finalisation ;

Les travaux concernant les autres stratégies sont suffisamment avancés ;

La lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) ;

Un Comité national de lutte contre le sida (CNLS) a été mis en place ;

Un plan de lutte contre le sida-secteur femmes (2001-2005) a été élaboré et est en cours d'exécution ;

Les réformes macroéconomiques ;

Un programme de « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » est en cours d'exécution avec l'appui du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale.

OBJECTIFS RELATIFS AUX FEMMES ET AUX QUESTIONS GENRE DANS LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

- Amélioration du statut socio-juridique de la femme ;
- Amélioration des conditions de vie de la femme ;
- Promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes ;
- Renforcement des structures et mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

QUESTIONNAIRE

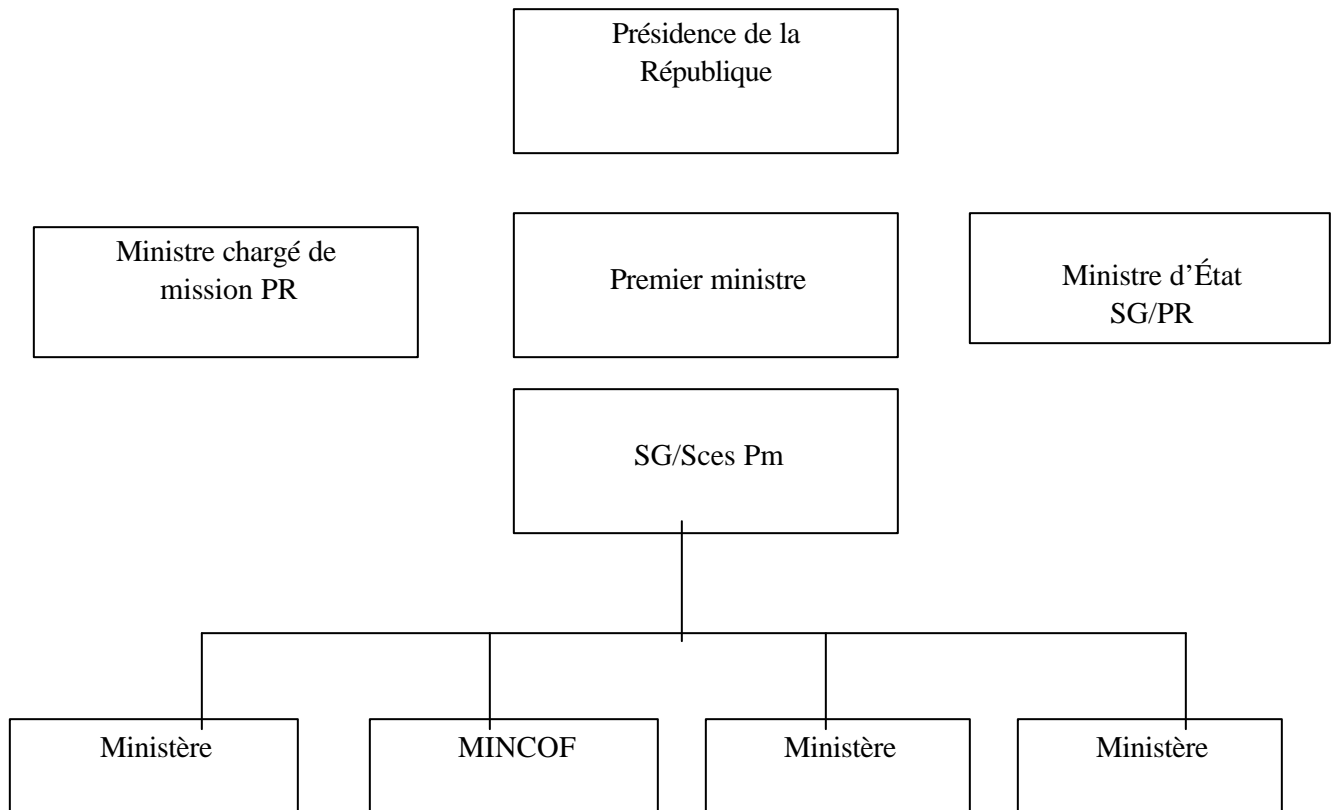
1.– Historique

- 1975 Création du premier service de la promotion féminine rattaché à la Direction du développement social du Ministère des affaires sociales.
- 1984 Création du Ministère de la condition féminine et d'un Comité consultatif pour la promotion de la femme.
- 1997 Fusion des Ministères de la condition féminine et d'un Observatoire de la femme (MINCOF) chargé de suivre l'évolution de la condition de la femme au Cameroun.

2.– Place du MINCOF au sein du Gouvernement

Le Gouvernement camerounais est composé d'un Premier ministre, des ministres d'État, des ministres et des Secrétaires d'État.

Le Premier ministre est le chef du gouvernement. Le Gouvernement est composé de 30 départements ministériels, dont celui de la condition féminine.



Chaque département a des missions qui lui sont dévolues par le chef de l'État.

Missions du MINCOF

Le MINCOF est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politiques, économique, social et culturel.

À ce titre :

- Il étudie et soumet au Gouvernement des propositions facilitant l'insertion de la femme dans l'administration, l'agriculture, le commerce et l'industrie ;
- Il assure la liaison avec les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme ;
- Il assure la tutelle des organismes de formation féminine, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Ces missions placent le MINCOF au centre de la dynamique d'induction de transformations sociales favorables à l'autonomisation de la femme.

C'est l'organe facilitateur de ces transformations tant au sein de la structure gouvernementale qu'au sein de la société camerounaise.

Chaque mois, le Premier ministre tient un Conseil de Cabinet pour la coordination et le suivi des activités des départements ministériels et pour la communication des grandes orientations gouvernementales.

Dans le cadre de la solidarité gouvernementale, la collaboration entre départements ministériels est excellente. Un effort d'harmonisation des questions de genre par tous les partenaires du développement est en cours.

Tous les départements ministériels disposent de points focaux chargés de suivre les préoccupations genre dans leurs secteurs respectifs.

Ces points focaux s'organisent davantage pour un impact plus sensible au niveau de leurs institutions.

3. – Ressources

- ***Ressources financières***

De par la transversalité des questions de genre/femme, l'enveloppe budgétaire du MINCOF lui permet de jouer son rôle de facilitateur en développant des partenariats avec les autres acteurs du développement.

Il faudrait à cet effet reconnaître que le MINCOF bénéficie de l'appui de divers bailleurs dans le cadre des programmes de coopération multilatérale [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Banque africaine de développement (BaD), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] et bilatérale (Canada, Chine, France).

Par exemple, le budget d'investissement public (BIP) pour l'exercice 2003 s'élève à 1,795 million de francs CFA, soit :

- 935 millions pour le budget de l'État
- 860 millions pour l'apport de bailleurs.

- **Ressources humaines**

Le Ministère de la condition féminine emploie principalement les ressources humaines nationales de compétences et qualifications diverses, ce qui constitue une richesse capitalisable et d'autres ressources humaines en genre tant dans le secteur public que dans le secteur privé, l'Université de Buéa, qui dispose d'un département « Genre », joue un rôle important dans la formation des cadres nationaux.

4. – Intégration du genre dans la planification et la budgétisation

Le Cameroun est actuellement en train d'intégrer le genre dans la planification à travers la prise en compte de la variable sexe et d'autres variables relatives aux intérêts pratiques et stratégiques des femmes dans les grandes enquêtes et actions nationales.

Le démarrage de l'intégration du genre dans la budgétisation est de plus en plus sensible.

Mécanismes

- Conférences budgétaires,
- Réunion interministérielle,
- Mise en place d'un point focal genre au Ministère chargé de la planification (Cellule du développement humain),
- Stratégies sectorielles.

5. – Politique/ Plan d'action Genre : Objectif, approches et activités

OBJECTIFS (Voir plus haut.)

APPROCHES

IEC, assistance sociale, financement d'activités génératrices de revenus, vulgarisation des droits, renforcement des capacités des femmes, éducation des populations à la parenté responsable, éducation et formation de la femme, promotion économique, études et recherches, enquêtes statistiques, coopération nationale et internationale.

PROJET

- Amélioration du revenu familial rural dans les provinces septentrionales ;
- Réduction de la pauvreté et action en faveur des femmes de l'extrême-nord (BaD) ;
- Microprojets productifs en faveur des femmes (ACDI) ;
- Sous-programme plaidoyer et projet « Genre, population et développement » (FNUAP) ;
- Lutte contre le sida ;
- Éducation non formelle de la femme et de la fille (UNICEF) ;
- Genre et Développement (Commonweath) ;
- Programme global pour l'avancement des femmes et l'égalité des genres (PNUD).
- Collaboration avec les bailleurs dans le cadre des programmes de coopération.

Principaux résultats

- Intégration des préoccupations des femmes par les départements ministériels ;
- Intégration de la dimension genre dans de nombreux projets ;
- Création de centres de promotion de la femme et de centres des technologies appropriées ;
- Ouverture des leaders religieux et traditionnels aux problèmes des femmes ;
- Dynamisme du mouvement associatif féminin ;
- Augmentation des taux de scolarisation de la jeune fille.

Contraintes

- Implication insuffisante des organisations d'utilisateurs ;
- Insuffisance des capacités nationales en genre ;
- Insuffisance d'une définition harmonisée du concept « genre » ;
- Faiblesse du mécanisme de coordination des activités de promotion de la femme ;
- Insuffisance qualitative et quantitative des structures de promotion de la femme sur le terrain ;
- Procédures de fonctionnement très formalisées et administratives.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

**PRÉSENTATION DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE À
L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL**

**Bamako
17-21 février 2003**

Thème : « Intégration du genre dans la
planification et la budgétisation nationales »

Conakry, 15 février 2003

PRÉSENTATION DE LA GUINÉE A L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL

Bamako
17-20 février 2003

THÈME : L'« INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGÉTISATION NATIONALES

I. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU GOUVERNEMENT

Présidence de la République

- Primature
- Défense nationale
- Affaires étrangères et coopération internationale
- Secrétariat général du gouvernement
- Ministère de la sécurité
- Administration du territoire et défense

Ministères économiques et financiers

- Ministère du plan
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de l'agriculture et de l'élevage
- Ministère de la pêche et de l'aquaculture
- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
- Ministère du commerce, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises
- Ministère des mines, de la géologie et de l'environnement
- Ministère de l'hydraulique et de l'énergie
- Ministère du tourisme et de l'hôtellerie

Ministères du secteur social

- Ministère de l'enseignement préuniversitaire et de l'éducation civique
- Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Ministère de la justice
- Ministère de la santé publique
- Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance
- Ministère de l'emploi et de la fonction publique
- Ministère de la communication

Organigramme de la structure du Gouvernement de la République de Guinée

II. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FÉMININE ET DE L'ENFANCE

À la lumière des recommandations de la Conférence mondiale de Beijing concernant la nécessité pour les gouvernements de formuler des politiques qui tiennent compte des point de vue des femmes, un volet féminin a été inclus dans le plan de développement socioéconomique de la Guinée afin d'assurer l'égalité des sexes et la promotion féminine.

L'inclusion des préoccupations des femmes dans le plan de développement socioéconomique a pour objet de combler le fossé qui existe entre les genres. Ceci favorisera l'autonomisation des femmes dans les domaines économique, social et politique. Ainsi, l'amélioration de leur niveau d'éducation et de leur santé pourra accroître la capacité du pays à mobiliser davantage ses ressources productives, constituées en grande partie de femmes (51 p. 100 de la population).

- Mission du Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance (MASPFE)

Le Ministère a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance.

À ce titre, il est chargé :

- De l'élaboration et du suivi de l'application de la législation et de la réglementation dans le domaine des affaires sociales ;
- De la conception et de la mise en œuvre d'une politique de promotion et de protection sociales ;
- De l'assistance aux personnes déshéritées et autres victimes de caractère social ;
- De l'organisation et de la protection des groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés par la promotion des structures d'encadrement appropriées ;
- De la recherche, et de la mobilisation des ressources techniques, matérielles et financières nécessaires à la réalisation des programmes et projets établis par les associations, groupements de femmes et associations en faveur de l'enfance.

Historique

Dans le souci constant d'améliorer les conditions de vie des femmes, le Ministère a connu de multiples changements.

De 1958 à 1984, le Département chargé des femmes a fonctionné sous la tutelle du Ministère du domaine social en tant que Direction nationale de la condition féminine.

De 1984 à 1992, il a connu une période morte pendant laquelle la prise en charge des

affaires féminines était incluse au sein des structures du Comité militaire de redressement national (CMRN).

De 1992 à 1994, Le Secrétariat d'État à la promotion féminine est érigé en Ministère de la promotion féminine et de l'enfance (MPFE).

À partir de juillet 1996, le Ministère a été élargi pour comprendre les affaires sociales et a pris le nom de Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance (MASPFE).

Sa structure comprend :

- La Direction nationale de la promotion féminine (DNPF) chargée des questions féminines ;
- La Direction nationale de la promotion et de la protection sociale (DNPPS) chargée de la promotion et de la protection sociale des groupes vulnérables ;
- La Direction nationale de la promotion et de la protection (DNEPPE) chargée de la promotion et la protection de l'enfance.

Le Gouvernement a adopté depuis 1996 une politique nationale de promotion féminine qui repose sur les axes ci-après :

- Amélioration du cadre politique en faveur de la promotion des femmes ;
- Appui à la promotion économique des femmes ;
- Renforcement du rôle familial, social et culturel des femmes et amélioration de leur statut au sein de la société ;
- Renforcement du cadre institutionnel de promotion des femmes.

Direction nationale de la promotion féminine (DNPF)

Elle est chargée d'initier et de coordonner les activités des femmes sur toute l'étendue du territoire et de la mise en œuvre de la politique nationale de la promotion féminine. Elle est appuyée par trois divisions qui ont en leur sein des sections spécialisées.

1. La Division économique ;
2. La Division de la formation et de l'éducation ;
3. La Division de la promotion et de la protection des droits des femmes.

Cette structure est gérée par une directrice nationale, nommée par décret, trois chefs de division et neuf chefs de section nommés par arrêtés ministériels.

Elle fonctionne par l'exécution d'un plan d'action opérationnel élaboré chaque année qui prend en compte toutes les préoccupations des femmes dans tous les domaines (économique, droits et formation, renforcement des capacités).

Le plan d'action couvre les 12 domaines de préoccupation du Programme d'action de Beijing qui est transcrit dans un programme-cadre pour le genre et le développement (PCGeD) qui a pour fondement le programme national de développement humain et vise la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Cette structure est décentralisée et est représentée dans l'ensemble du pays.

C'est ainsi qu'il existe les Inspections régionales des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance au niveau des sept régions administratives.

À celles-ci s'ajoutent les Directions des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance au niveau des préfectures (33) et cinq Directions communales au niveau de Conakry, la capitale.

III. COLLABORATION AVEC LES AUTRES MINISTÈRES

En raison du caractère transversal des questions féminines, le MASPFE a identifié des points focaux dans tous les départements ministériels. Ils sont nommés par arrêtés ministériels conjoints.

[Il en existe au niveau des institutions internationales (l'Union européenne, avec le groupe intergenre et développement (GIGED), le Bureau d'appui Canada (BAC), des agences d'exécution des Nations Unies (PNUD) et l'USAID] et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales [CECI (Canada)].

Ces points focaux ont pour rôle :

- De veiller à la prise en compte du genre dans les programmes et projets de développement de leurs départements ;
- De rendre compte au MASPFE des innovations que leurs structures réalisent dans le domaine du genre.

Pour mener à bien leur mission, ils ont reçu une formation initiée par le MASPFE.

Le Ministère entretient un partenariat avec les ONG et autres organisations féminines à la base et leur structure de coordination appelée COFEG (Coordination des ONG féminines de Guinée) dont il appuie les membres dans l'exécution des petits projets.

Ces organisations, masculines comme féminines, sont impliquées dans l'exécution de toutes les activités du Ministère chargé des femmes.

Toujours dans le cadre du partenariat, le MASPFE est impliqué dans la mise en œuvre des politiques sectorielles des autres départements, tels que, entre autres :

- Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage :
- le Programme genre et développement agricole ;
- La Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire ;
- Le Ministère de la santé publique :
- Le projet Population et santé génésique (PPSG) ;
- Le Programme national de maternité sans risque (PNMSR) ;
- Le Programme de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF).
- Le Programme de lutte contre les IST/VIH/sida ;
- Le Ministère de l'éducation :
- Le Programme d'alphabétisation des femmes (PTAFE) ;
- Le Projet d'éducation pour tous (EPT) ;
- Les comités d'équité ;
- Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement :

- Le Projet de gestion des polluants organiques persistants.

Le Ministère du plan collabore avec le MASPFE par le canal d'un point focal et d'une section dénommée Section de la santé, des affaires sociales et de la promotion féminine.

Cette section est chargée :

- D'établir un diagnostic des secteurs de la santé, en particulier de la promotion féminine, en dégagant les besoins et les contraintes et de réaliser ou coordonner toute étude nécessaire à l'élaboration des politiques dans ces domaines ;
- En liaison avec le Ministère de la santé et celui de la promotion féminine, de proposer une stratégie de développement à moyen et long terme.

Ressources humaines du MASPFE

Le MASPFE compte un effectif de 284 travailleurs dont femmes et hommes sont répartis comme suit :

Hiérarchie A : 75

Femmes : 50

Hommes : 25

Hiérarchie B : 30

Femmes : 20

Hommes : 10

Hiérarchie C : 25

Femmes : 15

Hommes : 10

Contractuels : 70

Ressources financières du MASPFE

Le MASPFE est doté d'un budget qui lui est alloué, à l'instar des autres ministères, sur les ressources provenant du budget de l'Etat et de ressources extérieures.

Les prévisions budgétaires du MASPFE pour l'année 2003 sont estimées à 10,05 milliards de nouveaux francs guinéens (GNF) contre 4,54 milliards en 2002, soit une augmentation de plus de 100 p. 100.

Depuis 2002, le MASPFE a été érigé en secteur prioritaire, dans le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et bénéficie des ressources en faveur des pays pauvres très endettés (PPT) pour la mise en œuvre de sa politique sectorielle.

Le CDMT est une technique de programmation pour la mise en place de budgets pluriannuels et par objectif. C'est une approche méthodologique pour une meilleure répartition des ressources par la fixation de critères précis. Ce sont aussi des procédures budgétaires qui garantissent une exécution conforme aux prévisions.

Dans une première étape, les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural et des routes ont été érigés en secteurs CDMT étendus par la suite à la justice, l'urbanisme et l'habitat, la promotion féminine et l'enfance.

Les partenaires du développement, tels que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, participent aussi au financement des activités de promotion féminine sous forme de subventions.

Ainsi, entre 1996 et 2002 :

- Le FNUAP a financé le projet Femmes, population et développement pour un montant de 525 millions de GNF ;
-
- Le PNUD pour le PCGeD par le DAP (dispositions d'appui au projet) pour un montant de 774 932 dollars des États-Unis;
- L'UNICEF finance les activités relatives à l'amélioration du statut juridique de la femme et à l'alphabétisation ;
- La BaD pour le projet Appui aux activités économiques des femmes pour un montant de 3,3 millions de GNF.

IV. PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE BUDGETISATION

La planification est l'ensemble des informations permettant de formuler la politique économique en vue de faciliter les prises de décision.

Le processus de planification est fondé sur la stratégie de la réduction de la pauvreté et de la croissance élaborée par le Gouvernement. Cette stratégie repose sur la définition des objectifs socioéconomiques et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Elle repose sur trois axes :

1. L'accélération de la croissance économique ;
2. Le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique villageoise) ;
3. L'amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel et humain (déconcentration, décentralisation, lutte contre la corruption).

Quatre étapes marquent la planification :

1. La formulation des stratégies macroéconomiques et sectorielles ;
2. La programmation (identification et évaluation) ;
3. L'exécution du programme ;
4. Le suivi.

La stratégie reflète les objectifs relatifs à la satisfaction des divers besoins des populations qui participent à leur formulation.

Ces données sont prises en compte au niveau des départements ministériels qui élaborent leur politique sectorielle.

Les politiques sectorielles sont centralisées au niveau du Ministère du plan qui assure la

cohérence intra et intersectorielle pour avoir un plan de développement à court terme (trois ans). Les objectifs fixés dans le plan triennal tenant compte des priorités font l'objet d'une budgétisation annuelle assortie d'indicateurs de performance par an et au point d'achèvement. C'est la pratique du budget par objectif (B/O). C'est le cas, par exemple, du programme triennal d'alphabétisation des femmes 2003–2005 à raison de 100 000 femmes par an.

Le coût de l'alphabétisation de ces 300 000 femmes est inclus dans le budget du Ministère des affaires sociales et de la promotion féminine qui est d'un montant de 1 500 millions de GNF pour 2003.

Étapes et objectifs de la planification et de la budgétisation

Étapes	Objectifs	Périodes	Acteurs	Cadres
1	Expression des besoins par les populations	Année N-1 1 ^{er} trimestre	Populations	Concertation avec les populations
2	Prise en compte des besoins par les départements Sectoriels	Année N-1 2 ^e trimestre	Départements sectoriels.	Réunions et séminaires
3	Centralisation et cohérence intra et inter sectorielles	Année N-1 2 ^e trimestre	Ministère du plan	Services techniques et administration du plan
4	Priorisation et affectation des ressources	Année N-1 3 ^e trimestre	Minist. l'éco. et finances + Dép. Sect/ Gouv.	Service tech. et adm. du plan et des finances
5	Examen et approbation du PLF par l'Assemblée nationale	Année N-1 4 ^e trimestre	Assemblée nationale Conseil économique	Session budgétaire de l'Assemblée nationale
6	Exécution et évaluation	Année N-1	Gouvernement, cour des comptes et Assemblée nationale	Administration centrale et déconcentrée

V. INDICATEURS SUR LA SITUATION DES FEMMES

Taux brut de natalité : 41 p. 100

Taux brut de mortalité maternelle : 528 p.100 000 naissances vivantes

Pourcentage de naissances à haut risque : 67 p. 100

Accouchements assistés par accoucheuses traditionnelles : 38,1 p. 100

Accouchements assistés par personnel de santé : 35 p. 100

Consultation prénatale : 71 p. 100

Prévalence d'anémie ferriprive chez les femmes enceintes : 51 p. 100

Indice synthétique de fécondité : 5,5 p. 100

Connaissance du sida: 36,2 p. 100 en 1992 et 77 p. 100 en 1999

(Sources : RGPH 1996 ; EDS2 1999.)

Structure de l'emploi dans la fonction publique : Source EDS2 1999

Hiérarchie A	15 934	31,7 p. 100
Hommes	13 636	85,6 p. 100
Femmes	2 298	14,4 p. 100
Hiérarchie B	20 531	40,8 p. 100
Hommes	15 629	76,1 p. 100
Femmes	4 902	23,9 p. 100
Hiérarchie C	8 909	17,7 p. 100
Hommes	5 604	62,9 p. 100
Femmes	3 305	37,1 p. 100

Taux bruts de scolarisation

Jeunes filles	63 p. 100
Garçons	77 p. 100

Résultats

- Renforcement des capacités des femmes par le biais de la formation et de l'alphabétisation : les effectifs de femmes formées dans les centres d'appui à l'autonomisation féminine CAAF et les groupements féminins ;
- Reconversion des exciseuses dans des métiers générateurs de revenus après le dépôt solennel des couteaux d'excision ;
- Promulgation de la loi portant sur la santé de la reproduction ;
- Conscientisation des populations sur le sida suite à une forte mobilisation et le dialogue autour de cette pandémie.

Contraintes

- Insuffisance des ressources financières ;
- Manque de qualifications professionnelles des femmes ;
- pesanteurs socioculturelles.

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET
ET DE LA FAMILLE**

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un peuple – Un but – Une foi

**COMMUNICATION DU MALI POUR L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL
SUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA
BUDGÉTISATION NATIONALES**

**Bamako, Palais des Congrès
17-20 février 2003**

Bref historique de la structure « genre/femme »

Au Mali, la structure chargée de la question « genre/femme » est le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

En effet, la création de ce Ministère est le résultat d'un long processus. Son évolution a enregistré plusieurs étapes dont les plus importantes sont :

Évolution de l'espace institutionnel de la promotion de la femme

Période	Institutions	Principales actions
1960 –1968	Commission sociale des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Code du mariage et de la tutelle - Programmes d'éducation, de formation, de sensibilisation et d'alphabétisation
1968 –1973	Secrétariat d'État aux affaires sociales	
1974 –1991	Union nationale des femmes du Mali	En plus des actions suscitées : <ul style="list-style-type: none"> - Création de maternités rurales - Planification familiale - Lutte contre l'excision, l'avortement et l'infanticide - Création de coopératives féminines et de centres de promotion féminine - Centre de formation des animatrices rurales
1991 –1992	Ministère de la santé publique et de la promotion féminine <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat d'État à l'action sociale et à la promotion féminine 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum national des femmes - Élaboration de la politique de promotion féminine
1993 –1997	Commissariat à la promotion des femmes (CPF) aidé par : <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité interministériel - La Commission paritaire gouvernement- associations-ONG - Les services techniques sectoriels Le CPF était représenté au niveau régional par les coordinatrices.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des stratégies nationales d'intervention pour la promotion de la femme - Élaboration du plan d'action pour la promotion des femmes (1996 -2000)
Depuis 1997	Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille avec un Secrétariat général et un Cabinet. Il comporte des directions centrales, des services régionaux et sous-régionaux de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et des services rattachés	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la promotion de la Femme (1996-2000) - Situation des femmes au Mali cinq ans après Beijing - Élaboration du Code des personnes et de la famille - Elaboration de politiques et Plans d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (2002 -2006)

Place/position de la structure « genre/femme » dans le gouvernement

Le Gouvernement de la République du Mali compte vingt neuf (29) membres dont quatre (4) femmes, soit 13,8 p. 100 (un peu moins de 14 p. 100). La liste figure à l'annexe.

Dans la préséance gouvernementale, la position des départements dirigés par les femmes est la suivante :

- Ministre de la santé, deuxième personnalité après le Premier ministre ;
- Ministre du développement social, de la solidarité et des personnes âgées, dix-septième ;
- Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, dix-neuvième ;
- Ministre déléguée auprès du Ministère du travail et de la fonction publique chargée de l'emploi et de la formation professionnelle, vingt-neuvième.

Ressources financières du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille

- Budget global pour l'année en cours (2003 : 1 865 825) en milliers de francs.
- Sources de financement :
 - Gouvernement : 1 229 825
 - Bailleurs : 636 000 répartis comme suit :
 - Projet de développement des droits des adolescentes et promotion de leur participation dans le milieu : 500 000 dont
 - UNICEF : 156 000
 - PNUD : 201 825
 - FNUAP : 161 525
 - Équité du genre (FNUAP) : 51 000
 - Pratiques contre l'excision (FNUAP) : 50 000
 - Équité hommes/femmes (PNUD) : 35 000
- L'évolution du budget au cours des cinq dernières années et les pourcentages sont donnés ci-dessous (en milliers de francs) :

Financement	1999	2000	2001	2002	2003
Budget national	495 058 000	522 537 000	587 899 000	698 017 777	754 385 000
MPFEF	1 577 367	1 372 609	1 466 826	1 884 648	1 865 825
Pourcentage	0,31	0,26	0,24	0,027	0,27

- Secteurs/thèmes soutenus par ce budget :
 - Appui institutionnel : 20 p. 100
 - Programme de promotion de la femme : 50 p. 100
 - Programme de promotion de l'enfant et de la famille : 30 p. 100

L'effectif du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille au 31 décembre 2002 se chiffre à 272 agents.

Mécanisme de collaboration avec les autres ministères

Les différentes activités (du CPF et) du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille l'ont amené à élaborer des stratégies pour faire face à sa transversalité. Il s'est doté des mécanismes de concertation suivants :

- **Le Comité interministériel pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.**

Créé par décret du Premier ministre n° 99-156/PM-RM du 16 juin 1999, il a pour mission :

- D'étudier et de donner son avis sur les dossiers qui lui sont soumis par le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- De suivre l'application par les départements des recommandations et mesures en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille et de procéder à leur évaluation ;
- De suivre et d'évaluer les actions et initiatives des associations et ONG en faveur de la femme, de l'enfant et de la famille.

Ce comité est composé de représentant de départements ministériels.

- **La Commission paritaire gouvernement–associations–ONG**

Créée par décret du Premier ministre n° 99-158/PM-RM du 16 juin 1999, elle a pour mission:

- De coordonner les stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- De formuler des recommandations et de donner son avis sur la politique du Gouvernement permettant la prise en compte des femmes et des enfants dans les projets et programmes nationaux et le développement.

- **Le Comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant.**

Créé par décret du Premier ministre n° 99-157/PM-RM du 16 juin 1999, il a pour mission de formuler des propositions et suggestions dans les domaines de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de la promotion de la recherche, de la réforme de la législation, du soutien aux activités des associations et ONG et de la revalorisation des pratiques positives.

Ce Comité est composé de représentants des dix départements ministériels les plus concernés, deux députés, un représentant du Conseil économique, social et culturel, des directions et services techniques concernés, de la société civile et des représentants du Culte.

- **Le Comité de pilotage du processus de réforme du droit de la famille au Mali.**

Créé par décision n° 021/MPFEF-SG du 14 décembre 1998, il avait pour mission :

- D'identifier, diriger et coordonner les activités nécessaires pour l'organisation des concertations régionales sur la réforme du droit de la famille au Mali et l'organisation d'une synthèse nationale desdites consultations ;
- D'initier et entreprendre tout contact nécessaire avec les personnes ressources et les structures publiques ou privées pour leur participation aux activités envisagées dans le cadre de la réforme du droit de la famille.

Il a été l'élément moteur dans le processus d'élaboration du **CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE** en instance d'adoption par l'Assemblée nationale.

Actuellement ce Comité est légalement dissout.

- **Le Comité de coordination des projets et programmes du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille**

Créé par décision n° 98-014/MPFEF-SG du 13 octobre 1998. Entre autres missions, il doit créer les conditions d'une bonne collaboration entre les projets et programmes du MPFEF.

- **Les Conseillers techniques et les points focaux genre**

Ils ont pour mission :

- De s'assurer de la prise en compte de l'approche genre dans les programmes et projets sectoriels de développement ;
- De désagréger les données ;
- De former les cadres des départements ministériels concernés en approche genre ;
- De veiller à la prise en compte systématique du genre dans l'élaboration des projets.

Tous les départements ministériels ne disposent pas encore de conseillers techniques et points focaux genre. Cependant la Primature et d'autres départements ministériels disposent déjà de conseillers techniques et points focaux genre, tels que :

- Administration territoriale et collectivités locales ;
- Affaires étrangères et coopération internationale ;
- Agriculture, élevage et pêche ;
- Communications et nouvelles technologies de l'information ;
- Éducation ;
- Industrie ;
- Mines, énergie et eau ;
- Santé ;

- Artisanat et tourisme ;
- Domaine de l'État, affaires foncières et habitat ;
- Développement social, solidarité et personnes âgées, etc.
-

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et des plans d'action pour 2002-2006, la création par décret d'un nouvel organe de concertation est prévue. Il s'agit du **Comité technique de suivi et d'évaluation**. Constitué par les représentants des ministères techniques, du Parlement, des élus locaux, des syndicats, des ONG et associations féminines du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds, ce comité aura pour mission d'appuyer l'exécution et le suivi des plans d'action.

Mécanisme pour intégrer le genre dans la planification et la budgétisation

En plus des mécanismes de collaboration ci-dessus évoqués, il faut noter l'approche « budget-programme » et la participation du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille au processus d'élaboration et de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Dans le cadre des directives arrêtées par le Gouvernement et sur la base d'études effectuées et d'hypothèses économiques envisagées, une esquisse globale du projet de budget de l'année à venir est établie par le Ministre de l'économie et des finances (DNB). Cette esquisse comporte les perspectives d'évolution des comptes budgétaires.

Elle constitue le fondement de la lettre circulaire envoyée chaque année par le Ministre chargé des finances.

L'objet de la lettre circulaire est de :

- Rappeler les responsabilités dans la préparation du budget ;
- Donner des directives sur les orientations de la politique budgétaire de l'année à venir ;
- Déterminer les formes dans lesquelles les propositions sont présentées ;
- Fixer le délai de dépôt des propositions.

Dès réception de la lettre circulaire, les ordonnateurs et administrateurs doivent s'assurer que l'exécution du budget précédent a été faite conformément aux autorisations données par le Parlement.

L'allocation du budget se fait à la suite des réunions de concertation et d'arbitrage en vue de l'élaboration des avant-projets du programme triennal d'investissement et du budget spécial d'investissement de l'année en cours à la Direction nationale de la planification.

Pour l'arbitrage technique au niveau de la Direction nationale du budget, un certain nombre de documents sont élaborés. Il s'agit :

- D'un avant-projet de budget en cours ;
- D'un budget pour le personnel ;
- Du budget-programme.

Ensuite intervient l'arbitrage ministériel sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances.

Le projet de budget ainsi arrêté est soumis à l'Assemblée nationale pour le vote de **la loi de finances**.

Politiques et plans d'action genre

Aux termes du décret n° 02-498/P-RM du 5 novembre 2002 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille élabore et met en œuvre la politique nationale de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

À ce titre, il est chargé :

- D'élaborer et d'appliquer des mesures devant assurer le bien-être de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- D'élaborer et d'exécuter des actions visant à assurer une meilleure insertion économique, sociale et culturelle des femmes et des enfants par la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- De promouvoir les droits de la femme et de l'enfant et de veiller à leur respect ;
- De veiller à ce que le cadre familial demeure un cadre d'équilibre dans les relations sociales.

Afin d'atteindre ces objectifs, les activités du MPFEF ont consisté en l'exécution de programmes prenant en compte les orientations et axes stratégiques des différents plans existants adoptés par le Gouvernement. Il s'agit notamment :

- Du plan d'action pour la promotion des femmes (1996 -2000) ;
- Du plan d'action national pour la survie, le développement et la protection de l'enfant (1992 -2000).

Depuis 2001, le MPFEF a entrepris l'élaboration d'un plan stratégique de promotion des trois composantes à partir d'une analyse de la situation qui a constaté l'état des lieux et les besoins spécifiques de développement et de protection exprimés par les différents groupes. Le Mali dispose de son document « Politique et plan d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, 2002 –2006 ».

I. Politique et plan d'action pour la promotion de la femme, 2002-2006

But : Assurer à la femme une citoyenneté véritable en améliorant son statut et ses conditions de vie en milieux urbain et rural.

Objectif général : Améliorer le statut de la femme malienne d'ici à 2006.

Objectifs spécifiques :

- Réduire le taux d'analphabétisme de la femme en général et de la fille en particulier ;
- Améliorer la santé de la femme, en particulier la santé en matière de reproduction ;
- Renforcer l'équité hommes/femmes ;

- Lutter contre la pauvreté des femmes ;
- Améliorer l'image de la femme.

Domaines prioritaires

1. Lutte contre l'analphabétisme

Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 40 p. 100 l'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et les femmes de 15 à 49 ans et l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans les différents niveaux de l'enseignement d'ici à 2006.

Stratégies

- Élaboration d'une campagne intensive et de proximité de lutte contre l'analphabétisme ;
- Incitation des parents à la scolarisation des filles ;
- Mise en place de mécanismes collectifs d'aide à la scolarisation des filles.

2. Participation active de la femme à l'amélioration de sa santé de la reproduction et la lutte contre les IST et le VIH/sida

Objectif spécifique : Améliorer les capacités et aptitudes des femmes à utiliser les services sociaux essentiels en matière de santé de la reproduction et à lutter contre les IST et le VIH/sida (2002 -2006).

Stratégies

- Utilisation des groupements de femmes comme aire d'échange et cadre d'innovation en matière de santé et d'éducation ;
- Préparation des filles et des femmes à une meilleure connaissance de leurs besoins en matière de santé de la reproduction ;
- Création d'un réflexe de protection contre les IST et le VIH/sida.

3. Renforcement de l'éducation juridique et de la citoyenneté de la femme

Objectif spécifique : Améliorer l'environnement juridico-institutionnel en vue de renforcer le statut de la femme d'ici à 2006.

Stratégies

- Mise en place et formalisation d'un dispositif d'éducation et d'assistance juridique ;
- Éducation civique et en matière de citoyenneté de la femme en vue de l'amener à une participation plus effective dans la vie publique nationale ;
- Relecture du dispositif législatif et réglementaire en conformité avec la Constitution et les engagements internationaux.

4. Protection sociale

Objectif spécifique : Assurer une protection et une assistance effectives aux femmes et aux filles en général et à celles en situation difficile en particulier.

Stratégies

- Renforcement du cadre juridique en matière de promotion et de protection de la femme ;
- Mise en place d'un cadre opérationnel de prévention des risques de vulnérabilité sociale.

5. Lutte contre la pauvreté des femmes

Objectif spécifique : Renforcer la capacité économique des femmes (2002–2006).

Stratégies

- Accès des femmes aux facteurs et moyens de production ;
- Renforcement et consolidation des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Adaptation du système de crédit aux besoins spécifiques de promotion de la femme ;
- Valorisation du travail féminin et accroissement de l'accès des femmes à l'emploi ;
- Facilitation de l'accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

6. Femmes et protection de l'environnement

Objectif spécifique : Renforcer la participation des femmes à la prise de décisions en matière de protection de l'environnement.

Stratégies

- Consolidation des acquis obtenus dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- Capitalisation des acquis en matière de lutte contre la dégradation de l'environnement ;
- Diffusion et vulgarisation des équipements et technologies appropriés ;
- Incitation à l'utilisation d'énergies alternatives (combustibles de substitution).

7. Femmes et intégration sous-régionale

Objectif spécifique : Renforcer le rôle des femmes dans le processus d'intégration sous-régionale en général, au sein de l'espace UEMOA en particulier.

Stratégies

- Renforcement des capacités des femmes et de leurs associations face aux enjeux de l'intégration ;
- Mobilisation des femmes autour du Plan national sur le renforcement du rôle de la femme dans l'espace UEMOA.

II. Politique et plans d'action pour la promotion de l'enfant

But : Assurer à l'enfant, en matière de survie, de développement, de protection et de participation, l'application effective des dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

Objectif général : Créer un environnement juridique et social favorable à la protection et à la promotion des droits de l'enfant (2002–2006).

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à réduire la morbidité et la mortalité infantile et infantjuvénile et renforcer l'accès des adolescentes à l'information et aux services de santé de la reproduction ;
- Contribuer à augmenter le taux de scolarisation en général et celui des filles en particulier ;
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale ;

- Promouvoir la participation de l'enfant à la gestion de sa vie en société.

Domaines prioritaires

1. Amélioration des conditions de survie de l'enfant

Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 60 p. 100 la mortalité infantile (2002–2006), d'une part, et, d'autre part, renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des adolescentes à travers l'accès à l'information et aux services en matière de santé de la reproduction.

Stratégies

- Renforcement de l'implication des parents dans l'utilisation des services sociaux essentiels de base et dans le suivi régulier de la santé de l'enfant ;
- Développement d'une approche éducative de proximité.

2. Développement de l'enfant

Objectifs spécifiques :

- Préparer les familles et les communautés à la création d'un cadre de vie propice au développement de l'enfant ;
- Contribuer au développement de l'initiative privée en matière de scolarisation en milieu urbain et rural (2002–2006) ;
- Contribuer à la scolarisation des enfants des parents démunis (2002–2006) ;
- Promouvoir le rôle économique et social des adolescentes dans leur milieu.

Stratégies

- Application effective du droit au développement ;
- Meilleure scolarisation de l'enfant ;
- Développement des espaces culturels et de loisirs pour enfants dans les différents plans d'aménagement et d'urbanisation ;
- Renforcement des capacités de prise en charge de l'enfant handicapé.

3. Protection de l'enfant

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à assurer la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation ;
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale.

Stratégies

- Prévention spécialisée ;
- Éducation des communautés et des parents ;
- Renforcement du cadre juridique et réglementaire.

4. Éducation civique et participation des jeunes à la vie publique

Objectif spécifique : Améliorer l'éducation civique et en matière de citoyenneté de l'enfant en vue d'une participation efficace à la vie publique d'ici à 2006.

Stratégies

- Formation des enfants à la gestion démocratique de la vie publique ;

- Éducation des enfants à la citoyenneté ;
- Équipement du parlement des enfants.

5. Réalisation d'études et de recherches

Objectif spécifique : Améliorer la connaissance sur les besoins des enfants et des adolescents ainsi que des approches les plus performantes pour leur promotion.

Stratégies

- réalisation d'études, enquêtes et recherches.

6. Plaidoyer et communication

Objectif spécifique : Assurer la mobilisation sociale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant d'ici à 2006.

Stratégies

- Mise en place d'indicateurs sur les droits des enfants et des adolescents ;
- Élaboration d'un plan de communication.

III. Promotion de la famille

But : Renforcer l'entité familiale.

Objectif général : Renforcer les liens familiaux et consolider la fonction de socialisation de la famille.

Objectifs stratégiques :

- Assurer la stabilité de la cellule familiale ;
- Renforcer les activités de promotion et de protection de la famille ;
- Renforcer la cohésion sociale.

Domaines prioritaires

1. Promotion d'un cadre juridique favorable au développement de la famille

Objectif spécifique : Assurer la formation à la vie et à la responsabilité familiale des jeunes de 12 ans et plus fréquentant les établissements formels et semi-formels de formation (2002-2006).

Stratégies

- Développement d'un programme d'éducation à la vie familiale des jeunes ;
- Éducation des adolescents et des jeunes adultes à une activité féconde, sacrée et responsable ;
- Forte implication des associations et ONG.

2. Réhabilitation et promotion des mécanismes communautaires de régulation sociale

Objectif spécifique : Impliquer les communautés et les autorités religieuses dans le renforcement de la cellule familiale.

3. Création de cadre et d'infrastructure d'assistance à l'éducation

4. Études et recherche sur la famille

Quelques statistiques pour justifier les objectifs prioritaires des plans d'action

Éducation

Les indicateurs du système éducatif malien sont parmi les moins performants du monde.

Près de 70 p. 100 de la population active n'ont pas accès à l'éducation.

Le taux de scolarisation pour le premier cycle de l'enseignement primaire était de 55,6p. 100 en 1999, dont 46 p. 100 pour les filles (EDS III).

Dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, ce taux se situe entre 26 et 36 p. 100 et pour les filles entre 21 et 28 p. 100.

À Kayes, Sikasso, Ségou et Koulikoro, entre 42 et 56 p. 100, mais pour les filles entre 32 et 42 p. 100.

Santé

Situation épidémiologique du VIH/sida.

- Taux de seroprévalence national estimé à 1,7 p. 100 ;
- Taux chez les hommes : 1,3 p. 100 ;
- Taux chez les femmes : 2 p. 100.

L'écart est très accentué dans la classe d'âge 35-39 ans avec 1,1 p. 100 chez les hommes contre 1,1 p. 100 chez les femmes

Vie publique

- Gouvernement : 29 ministres dont 4 femmes (13,8 p. 100)
- Assemblée : 147 députés dont 14 femmes

Principaux résultats et contraintes à ce jour

Beaucoup d'activités ont été réalisées sous forme de projets et programmes avec l'aide des partenaires sociaux, techniques et financiers. Ces activités ont permis une certaine satisfaction des besoins pratiques et des changements dans les intérêts stratégiques des femmes, notamment en ce qui concerne :

- La valorisation de l'image de la femme dans la société malienne ;
- Le renforcement de l'accessibilité de la femme aux services sociaux de base ;
- La reconnaissance des droits de la femme et leur renforcement ;
- Le renforcement du rôle de la femme et de la valorisation de sa contribution au développement économique de la société par la prise en compte de sa production tant au niveau de la famille que de la communauté ;

- La réduction de l'analphabétisme qui frappe particulièrement la femme, contribuant ainsi à réduire les obstacles à la scolarisation de la fille et à l'alphabétisation de la femme ;
- La promotion de la participation de la femme à la vie publique par le soutien à l'émergence et au renforcement de la société civile féminine ;
- L'implication de la femme dans la protection de l'environnement.

Cependant des difficultés persistent, à savoir :

- La nature transversale des actions ;
- Le manque d'indicateurs d'efficacité ; la définition d'indicateurs est cependant en cours ;
- L'insuffisance de vulgarisation du plan d'action ;
- La non-appropriation par certains ministères du plan d'action ;
- L'inexistence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ; cependant des dispositions sont prises dans ce sens par le nouveau plan pour la période 2002–2006 ;
- La non-appropriation du « GENRE » à différents niveaux de prise de décision.

RÉALISATIONS DU MAROC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION NATIONALES

I. Situation de la femme marocaine et acquis en faveur de sa promotion

La situation de la femme marocaine a connu des progrès appréciables en matière d'éducation, de santé et dans le domaine juridique. Ainsi, le taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans a atteint en 2000- 2001 86,6 p. 100 au niveau national et 78,7 p. 100 en milieu rural. Concernant les programmes de lutte contre l'analphabétisme, les femmes représentent 62 p. 100 des 181 000 personnes ayant bénéficié de ces programmes durant 1998- 1999.

Quant aux programmes de santé maternelle, ils constituent une composante essentielle de la stratégie de développement du secteur de la santé. Dans ce cadre, le taux de prévalence contraceptive a atteint 58,5 p. 100 (65,8 p. 100 en milieu urbain et 50,7 p. 100 en milieu rural) en 1997 et le taux d'accouchements en milieu surveillé a atteint 43 p. 100 au niveau national.

Dans le domaine juridique, l'année 1993 a connu la révision du Code de statut personnel à travers des modifications portant sur la tutelle matrimoniale (wilaya), la garde des enfants, la polygamie et la répudiation.

En 2001, une commission présidée par le Roi a été chargée de préparer des propositions pour la révision de certains articles du Code de statut personnel (Moudaouana).

L'année 2000 a été marquée par la création au sein du Gouvernement d'alternance du Secrétariat d'État chargé de la femme, de la famille et des personnes handicapées et par le lancement de programmes de formation des femmes entrepreneurs.

Sur le plan législatif, le Gouvernement marocain a adopté en février 2002 une liste nationale de 30 sièges réservés aux femmes au cours des élections législatives de septembre 2002; ce qui a fait passer le pourcentage des femmes députées de 0,5 à 10 p. 100

L'intégration de la problématique genre dans le système statistique se trouve à un stade assez avancé en raison de la richesse des informations statistiques désagrégées par sexe disponibles et surtout de la réflexion déjà engagée sur la qualité des indicateurs. La réalisation d'une enquête budget-temps (1997/98) a permis d'améliorer la mesure de la contribution économique des femmes et a donné des informations sur leur contribution non rémunérée à l'économie nationale. Cette enquête a donné des taux d'activité féminins un peu plus élevés que les taux calculés selon la méthode courante (respectivement 50,6 et 46 p. 100 au niveau national, 71,4 p. 100 contre 62,5 p. 100 au niveau rural).

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet visant l'élaboration d'une stratégie nationale de production, de dissémination et d'utilisation des statistiques de genre, une étude a été menée par la Direction de la statistique et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Cette étude a montré la nécessité de construire des indicateurs et des statistiques qui révéleraient les inégalités entre femmes et hommes, les causes et les conséquences de ces inégalités. De même, cette étude a permis d'établir les principaux axes de la stratégie nationale d'institutionnalisation de la perspective genre dans le système national de statistique.

II. Place de la femme dans le plan de développement économique et social

Le plan de développement économique et social pour 2000-2004 a adopté une stratégie de promotion de la femme basée sur les orientations suivantes :

- La réalisation d'un projet de société basé sur l'égalité des chances entre femmes et hommes en les considérant comme deux partenaires en matière de réussite de ce projet ;
- La promotion de la femme et l'application du principe de justice et d'égalité entre la femme et l'homme dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes nationaux et régionaux ;
- L'élargissement de la participation et de l'accès des femmes à l'éducation non formelle et à l'alphabétisation ;
- L'élaboration d'une politique efficace en matière de santé reproductive et l'amélioration des indicateurs de santé de la femme ;
- L'insertion des femmes dans l'activité économique et dans tous les secteurs productifs, et l'encouragement des femmes à obtenir des crédits pour la réalisation de projets économiques ;
- Le renforcement de la condition juridique et politique des femmes et leur habilitation à exercer leurs droits.

Dans le cadre de l'exécution des deux premières orientations, le Ministère chargé de la condition de la femme, avec le soutien d'UNIFEM, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD, a entrepris des actions pour l'intégration de la perspective « Genre et développement » dans le processus de planification des programmes et projets de développement :

- Des actions de plaidoyer et de sensibilisation des décideurs aux niveaux national et local,
- L'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes,
- Des actions pour la promotion du partenariat entre organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Pour l'institutionnalisation de ces actions, le Ministère chargé de la condition féminine a mis en place en 2001 des points focaux genre dans les départements ministériels (74 points focaux dans 26 départements ministériels et 2 instituts). Ces points focaux ont pour mission d'impulser la prise en compte des questions de genre dans les programmes sectoriels et constituent un relais pour la diffusion et la coordination de l'information et des activités en matière de genre. Les points focaux ont bénéficié de journées d'étude et de séances de formation sur l'approche genre et son intégration dans les programmes de développement.

III. Intégration de la perspective genre dans l'élaboration et l'évaluation du budget

En vue de développer une stratégie pour la prise en compte des préoccupations genre dans l'établissement et l'évaluation du budget national, la Direction du budget au Ministère des finances, avec le soutien de la Banque Mondiale, a initié en 2002 une étude préliminaire sur la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires genre et enfance au Maroc. Sur la base d'une analyse des comptes budgétaires 1997/98, l'étude a conclu que, malgré les efforts importants réalisés pour cibler les dépenses publiques vers les populations marginalisées, y compris les femmes et les enfants, les politiques, programmes et budgets ne reposent pas généralement sur un cadre d'analyse genre très élaboré et systématique. Cette étude a ainsi proposé des pistes de réflexion et de programmation pour la mise en œuvre de l'initiative budget genre au Maroc :

- Rendre plus transparents les résultats de la programmation budgétaire et mener un travail d'alphabétisation budgétaire au profit des citoyens et des élus ;
- Intégrer une perspective genre dans le processus de normalisation des dépenses publiques en cours ;
- Renforcer les points focaux genre comme point d'ancrage pour amorcer la coordination inter et intradépartements ;
- Renforcer les performances des ressources humaines appelées à élaborer les programmes et budgets nationaux et sectoriels.

En application des recommandations de cette étude et pour amorcer le processus de prise en compte de l'optique genre dans le budget national, quelques initiatives ont été prises :

- L'institution d'un Comité national budget genre et enfant, le 16 novembre 2001 ;
- La mission exploratoire d'UNIFEM en mars 2002 pour discuter d'un programme de gouvernance économique comprenant l'initiative budget genre ;
- L'organisation d'un séminaire sur le « Budget participatif : parlement et société civile ; quel mécanisme de collaboration » en juin 2002, en vue de sensibiliser les parlementaires et les organisations non gouvernementales (ONG) à la question du budget genre.

De même, avec l'appui d'UNIFEM, le Ministère de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme compte mettre en œuvre en 2003 le « projet budget genre » qui vise à contribuer à la prise en compte effective de la situation et des besoins différents des femmes et des hommes dans l'effort global en cours pour l'adaptation des structures économiques et sociales et de l'environnement institutionnel et juridique marocain aux changements qu'exige le contexte international marqué par l'ouverture des marchés. Ce projet comporte les activités suivantes :

- ⇒ Organisation de deux ateliers de formation pour les cadres et responsables du budget et de la planification des différents secteurs en matière d'élaboration des budgets sensibles au genre ;
- ⇒ Conception et impression d'un manuel de formation et de préparation de budget selon l'optique genre et des supports de sensibilisation et de vulgarisation sur les budgets sensibles au genre ;
- ⇒ Organisation de deux journées de sensibilisation pour les parlementaires et les ONG sur les questions budget genre ;
- ⇒ Organisation d'un séminaire national pour l'élaboration de la stratégie nationale pour l'engendrement des budgets.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

COMMUNICATION DE LA MAURITANIE
À L'ATELIER RÉGIONAL DE FORMATION SUR L'INTÉGRATION DU GENRE
DANS LA PLANIFICATION
ET LA BUDGÉTISATION NATIONALES

Bamako (Mali)
17-20 février 2003

1. Contexte

La situation socioprofessionnelle de la femme mauritanienne a connu une nette amélioration au fil des dernières années grâce à une panoplie d'actions allant de l'aménagement du cadre juridique et institutionnel à l'implication active de la femme dans le processus de développement.

C'est dans ce cadre qu'un code de statut personnel a été promulgué par une loi en 2001 ; la femme a aussi eu accès à toutes les sphères décisionnelles au sein desquelles elle est aujourd'hui omniprésente et à cela s'ajoute le rôle que joue le Secrétariat d'État à la condition féminine dans le renforcement et l'orientation de l'action des pouvoirs publics.

1.1 Mesures prises en concertation avec les partenaires

Les partenaires du développement ont toujours assuré une assistance de valeur afin de mettre sur les rails toutes les mesures jusqu'ici prises dans le cadre de l'émancipation de la femme.

En fait, les questions relatives au genre ont à ce titre bénéficié d'une attention particulière lors de la planification des politiques nationales [scolarisation des filles qui constitue une composante principale du Programme national de développement du système éducatif (PNDSE)], de l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de l'allocation des ressources issues du désendettement [Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)].

Notons que les dépenses financées sur cette dernière catégorie de ressources sont retracées dans une nomenclature fonctionnelle, ce qui donne à l'action publique plus de transparence et d'efficacité, l'objectif étant de généraliser cette mesure à toutes les catégories de la dépense publique.

Enfin, la consécration des droits de la femme et de la famille a été institutionnalisée au sein du dispositif juridique du pays par la promulgation du *Code de Statut Personnel* (loi n° 052/2001 du 19 juillet 2001).

La présente note a pour objet de placer la problématique de la femme en Mauritanie dans le contexte du développement socioéconomique afin d'impulser la prise de conscience de l'approche genre à tous les niveaux de la sphère décisionnelle.

2. Données sur la situation socioprofessionnelle de la femme en Mauritanie

- ◆ Population féminine : 1 266 412/2 508 159 soit 50,49 p. 100/Base 2000
- ◆ Espérance de vie : 49,4 (femmes) et 47,3 (hommes)/Base 1988
- ◆ Taux d'analphabétisme : 59,8 p. 100 (femmes) et 42,1 p. 100 (hommes)
- ◆ Pourcentage de filles dans les effectifs scolarisés :

Primaire :	41
Secondaire :	32
Supérieur :	28

◆ Pourcentage de chefs de ménage de sexe féminin :	29
◆ Âge médian au premier mariage (femmes)	17,1
◆ Âge médian au premier mariage (hommes)	26,5
◆ Femmes membres du gouvernement	4/23
◆ Directrice adjointe du cabinet civil de la présidence	
◆ Femmes conseillères à la présidence	1/4
◆ Femmes conseillères du Premier ministre	1/5
◆ Femmes députées	5/81
◆ Femme présidente de parti politique	1/10
◆ Femmes sapeurs pompiers	14

Des femmes se trouvent à la tête des associations et sociétés suivantes :

- ◆ Fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie (FAEM)
- ◆ Fédération mauritanienne de handball
- ◆ Société mauritanienne de tissage (MATIS)
- ◆ Première société de produits laitiers du pays (Tivisky)
- ◆ Deux gérantes d'hôtels de la capitale

Des femmes sont aussi aujourd'hui :

- ◆ Journalistes
- ◆ Avocates
- ◆ Médecins et infirmières
- ◆ Enseignantes
- ◆ Réalisatrices TV
- ◆ Présidentes d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations de planification familiale

Enfin, la consécration des droits de la femme et de la famille a été institutionnalisée au sein du dispositif juridique du pays par la promulgation du *Code de Statut Personnel* (loi n° 052/2001 du 19 juillet 2001).

3. Planification budgétaire

3.1 Planification impliquant la dimension genre dans les stratégies de développement

Processus d'élaboration de la loi de finances

<u>Étape</u>	<u>Acteur</u>	<u>Date</u>
1. Circulaire de cadrage	Ministre des finances	Juin
2. Projet de budget départemental	SG + DAF+directions	Deuxième quinzaine de juillet
3. Échanges d'avis et concertation	MF et tous départements	Août+septembre
4. Séances d'arbitrage budgétaire	MF+divers départements	Première quinzaine d'octobre
5. Finalisation du projet LF	MF+MAED	Deuxième quinzaine d'oct.
6. Dépôt du projet au Parlement	Gouvernement	Première quinzaine de nov.
7. Début du marathon budgétaire :		
	- MF et MAED devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ;	
	- Tous les ministres devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ;	
	- Vote du budget par titre (département) ;	
	- Vote du budget global en plénière.	
8. Promulgation loi de finances	Président de la République	Après vote au Parlement
- Circulaire de mise en place	MF	Fin janvier

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

**CONTRIBUTION DU TCHAD À
L'ATELIER DE FORMATION SOUS-RÉGIONAL
SUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PLANIFICATION ET LA BUDGÉTISATION
NATIONALES**

**Bamako (Mali)
17–20 février 2003**

CONTEXTE

Le Tchad, pays d'Afrique centrale, compte 7 millions d'habitants répartis sur 1,284 million de kilomètres carrés, dont une proportion importante se trouve être des femmes (52 p. 100).

Cette forte représentativité constitue de fait un potentiel humain circonvenable, une force économique réelle, du fait qu'elle représente 46 p. 100 de la population active.

Le Gouvernement accorde une attention particulière à cette catégorie la plus souvent vulnérable.

Ceci est concrétisé par la nomination de deux femmes ministres au dernier gouvernement de mission, l'une est en charge du développement touristique et l'autre est au Ministère de l'action sociale et de la famille.

Il faut enfin signaler que pour la première fois dans l'histoire du Tchad la vice-présidence de l'Assemblée nationale est assurée par une femme. Sur un total de 150 députés, 10 sont des femmes.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

Le Ministère de l'action sociale et de la famille regroupe au niveau central cinq (5) directions techniques, à savoir :

- la Direction générale
- la Direction de l'action sociale
- la Direction de l'enfance
- la Direction de la promotion de la femme
- la Direction de la réinsertion des personnes handicapées.

et, au niveau local, huit (8) délégations régionales qui couvrent l'ensemble du pays.

RÉALISATIONS

- Création d'un secrétariat d'État à la promotion de la femme en 1982 malgré les moments difficiles que vivait le Tchad ;
- Érigation en Ministère à part entière après les recommandations issues de la Conférence nationale souveraine ;
- Enclenchement du processus d'IFD avec comme aboutissement à la POIFD adoptée en 1995. Cette politique renferme cinq axes qui prennent en compte toute la problématique femme ;
- Élaboration du Code des personnes en cours d'adoption et celle de la CEDEF dont le premier rapport national sera disponible d'ici à mars 2003.

Sur le plan des programmes et projets, le Ministère de l'action sociale et de la famille a tenu compte de la nouvelle opportunité qu'est l'utilisation de l'approche genre dans les actions en faveur de la femme.

C'est ainsi qu'un programme genre financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est en cours d'exécution. Il fait partie de la Direction de la promotion de la femme et cette dernière en assure la coordination avec le chef de projet.

Au niveau sectoriel, les Ministères de la santé et de l'éducation développent depuis trois ou quatre ans des plans d'action qui intègrent la question genre (scolarisation des filles, santé de la reproduction).

Au niveau départemental, un grand nombre d'agents sont formés localement à l'extérieur. Il en est de même pour les points focaux.

Dans le cadre de lutte contre la pauvreté par la bonne gouvernance et l'annulation de la dette des pays pauvres, le Département, la SENAREC et la SNRP ont réalisé une série de formation de tous les points focaux sectoriels afin de les rendre plus performants dans le suivi des actions concernant la femme.

OPPORTUNITÉS

Au Tchad, il faut reconnaître la forte volonté politique de l'État, de la société civile, des médias privés et leurs dynamismes confirmés. Il y a aussi une certaine liberté d'expression.

Le Ministère de l'action sociale et de la famille (MASF), mécanisme institutionnel de suivi, a mis sur pied un Comité de suivi des recommandations du Forum de la Semaine nationale de la femme (SENAFET) et (redynamisation des point focaux)

Les séminaires, symposiums et conférences-débats sur les 12 thèmes retenus à Beijing et traduits en programme d'action ont amené les bailleurs à mieux appuyer la question genre.

Les femmes elles-mêmes réagissent le plus souvent positivement aux efforts déployés par le MASF pour les aider à se développer

CONTRAINTE ET OBSTACLES

Cinq (5) contraintes majeures sont à soulever à savoir :

- Poids socioculturel : cette difficulté a des répercussion sur la vie productive, reproductive et communautaire de la femme. On peut citer le taux élevé d'analphabétisme féminin (81 p. 100 dont 60 p. 100 en milieu rural ; 15 p.100 des filles inscrites dans le CPI, 2 p. 100 dans le secondaire) ; 0,6 p. 100 de femmes à l'Assemblée (10/156) ;
- Outil de vulgarisation peu disponible ;
- Manque de formation socioprofessionnelle spécifique ;
- Non-visibilité du statut économique de la femme ;
- Aucune femme dans la médiation ou plus haut niveau des structures de l'État.

Par ailleurs, les cas d'absorption sont faibles et la gestion rationnelle des ressources humaines et financières et organisationnelles est insuffisante.

Il y a lieu de faire une bonne projection en matière de répartition du revenu pétrolier en mettant un accent particulier sur le concept genre.

Les femmes ne peuvent prétendre avoir un accès facile aux institutions financières.

STRATÉGIES ET ACTIONS

- Pleine intégration du concept genre dans la programmation du budget-programme en 2004 ;
- Prévoir un quota dans la répartition du revenu pétrolier en 2004 ;
- Mettre l'accent sur la formation ;
- Nomination de points focaux et conseillers techniques genre.

